



Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G.) asbl

*Siège social : Bujumbura -Burundi * B.P.:3113 Bujumbura_Tél.:22 21 88 20*

E-mail:oag@telema.bi Site Web:www.oag.bi

COMMUNE DE CANKUZO : Etat des lieux de la gouvernance

janvier 2011- mars 2012

Bujumbura, avril 2012

Remerciements

Au terme de ce rapport d'observation de la gouvernance dans la commune de Cankuzo, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le tandem des consultants, Pierre Bertrand BIHIZI et Godefroid MANIRAMBONA, pour leur apport précieux dans la réalisation de cette analyse.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de pilotage en l'occurrence :

Monsieur Claver NZEYIMANA, Secrétaire Général de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, Membre du Comité de Pilotage ;

Madame Marie BWIMANA, Trésorière de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, Membre du Comité de Pilotage ;

Monsieur Jérôme SINANKWA, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, Membre du Comité de Pilotage ;

Madame Espérance NIJEMBAZI, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, Membre du Comité de Pilotage ;

Monsieur Déogratias NZUNOGERA, Chargé de Programmes à l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, Membre du Comité de Pilotage ;

Enfin, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale exprime sa profonde gratitude à l'endroit de l'ONG Christian Aid pour son appui financier.

Table des matières

Matière	Page
Remerciements.....	3
Table des matières.....	5
Sigles et abréviations utilisés.....	7
Résumé exécutif.....	9
0. Introduction	15
0.1. Contexte et justification.....	15
0.2. Objectifs de l'étude	16
0.3. Résultat attendu.....	17
0.4. Méthodologie.....	17
0.5. Présentation générale de la commune Cankuzo.....	19
0.5.1. Situation géographique.....	19
0.5.2. Organisation administrative.....	20
0.5.3. Situation socio-économique.....	20
 Chapitre 1 : Gouvernance politique et administrative...	 21
1.1. Gouvernance politique.....	21
1.2. Gouvernance administrative.....	26
 Chapitre 2 : Gouvernance économique et sociale.....	 37
2.1. Gouvernance économique.....	37
2.2. Gouvernance sociale.....	48
2.2.1. Secteur de l'éducation	48
2.2.2. Secteur de la santé.....	51
2.3. De faiblesses performances en matière de gouvernance...	56

Chapitre 3 : Justice, Sécurité, Droits Humains et	
Libertés publiques.....	59
3.1. De la justice.....	59
3.2. Droits humains et libertés publiques.....	68
3.3. Une sécurité troublée par le passage des bandes armées...	74
4. Conclusion et recommandations	79
Bibliographie.....	83

Sigles et abréviations utilisés

ADC-Ikibiri	: Alliance des Démocrates pour le Changement-Ikibiri
DPAE-Cankuzo	: Direction provinciale de l'Agriculture et de l'Elevages province Cankuzo.
FONIC	: Fonds National d'Investissement Communal.
FNL	: Front National pour la Libération.
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie.
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale.
PCDC	: Plan communal de Développement Communautaire.
PIA	: Plan d'investissement annuel.
PRADECS	: Projet d'Appui au Développement Economique, Communautaire et Social.
UPD-Zigamibanga	: Union pour la Paix et la Démocratie-Zigamibanga.
UPRONA	: Unité pour le Progrès National.
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie
CDC	: Comité de développement collinaire
CCDC	: Comité Communal de Développement communautaire
DPE	: Direction provinciale de l'Enseignement
DCE	: Direction communale de l'Enseignement
REGIDESO	: Régie de distribution d'eau et d'électricité
OMS	: organisation mondiale de la Santé
ODAG	: Organisation de Développement de l'Archidiocèse de Gitega
STEB	: Syndicat des travailleurs de l'Enseignement e base
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale

Résumé exécutif

L'analyse de la gouvernance de janvier 2011 à mars 2012 en commune Cankuzo nous a permis de constater que l'état de la gouvernance dans cette commune n'est pas alarmant par rapport à d'autres communes du pays. La situation sécuritaire s'est néanmoins détériorée au cours des trois derniers mois de l'année 2011 avec le passage des bandes armées dans quelques communes de la province.

En ce qui concerne la gouvernance politique et administrative, la commune Cankuzo dispose d'un Conseil communal dominé par le parti au pouvoir. Ce dernier se taille la part du lion avec deux tiers des membres dudit conseil.

D'autres partis à savoir le MSD, l'UPD-Zigamibanga, l'UPRONA et le Sahwanya-FRODEBU se partagent le tiers qui reste. Dans une commune où l'opposition est muselée et résignée, un débat contradictoire sur des questions politiques est rare ou presque inexistant dans les réunions statutaires du Conseil communal. Selon les membres des partis d'opposition, ces questions devraient être discutées au niveau des Commissions mais ces dernières ne fonctionnent pas encore au Conseil communal de Cankuzo.

Dans l'évaluation réalisée par le Ministère de la Décentralisation et du Développement communal à la fin de 2010, la commune a obtenu une note de 44% et occupe à cet effet l'avant dernière place sur les 5 communes qui composent la province Cankuzo et vient avant Mishiha. Les éléments considérés ont été principalement le système d'archivage, les procès verbaux des réunions du Conseil communal, la tenue de la comptabilité, les prestations du conseiller, la gestion du personnel etc.

Au niveau des Conseils de collines, la collaboration entre les cinq membres de ces organes plus proches de la population n'est pas au bon fixe. La jalousie liée aux avantages dont bénéficient le seul chef de colline est à l'origine du manque de courage de ses quatre collaborateurs dans la direction et l'encadrement de la population à leur destinée. Nous ne pouvons

passer sous silence certains cas de désobéissances civiles qui se remarquent sur certaines collines de Cankuzo.

Du côté de la gouvernance économique et sociale, la commune Cankuzo dispose des ressources financière pour couvrir les frais de fonctionnements et une petite portion des recettes est affectée à l'investissement. C'est quand même un point fort pour cette commune qui parvient à investir au moment où dans plusieurs autres communes, les maigres recettes couvrent à peine les frais de fonctionnement.

Du point de vue social, le constat est que la commune Cankuzo dispose des infrastructures de santé mal réparties dans la commune. Une partie de la population doit parcourir de longues distances pour se faire soigner. Les quatre centres de santé dont dispose la commune souffrent d'un manque criant de personnel.

Le système de gratuité de soins instauré par le Gouvernement risque de ruiner les structures de santé de cette commune. Les 500 francs payés pour les soins d'un enfant de moins de cinq ans et une somme de 1200 francs pour une femme qui accouche sont insuffisants par rapport à la facture réelle des soins et actes généralement administrés aux patients. Les structures de soins sont obligées de puiser dans leurs réserves pour combler le déficit budgétaire causé par cette mesure.

Dans l'enseignement primaire, le personnel y est suffisant mais un déficit de bancs-pupitres se fait remarquer surtout dans les écoles nouvellement construites. Le personnel enseignant du secondaire est à majorité non qualifié tandis que le matériel didactique, les livres notamment est un casse-tête pour les directions qui sont obligées de faire des photocopies.

Des abandons scolaires sont aussi fréquents en commune Cankuzo. Les raisons de ces abandons sont entre autres la pauvreté des parents et la négligence de ces derniers qui n'ont pas encore compris l'intérêt d'envoyer leurs enfants à l'école.

En matière de justice, le tribunal de résidence de Cankuzo n'a pas suffisamment de moyens pour effectuer des constats ou exécuter des jugements sur terrain. L'administration communale est accusée de ne pas mettre à la disposition du Tribunal tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de sa tâche au profit des justiciables.

Par rapport aux libertés et Droits de l'Homme, l'opposition politique dans cette commune Cankuzo n'a pas été ménagée par l'administration tant provinciale que communale depuis la campagne électorale de 2010. Les responsables des partis réunis au sein de l'ADC-Ikibiri ont été malmenés et ont été obligés de se taire pour éviter d'être persécutés. Les partis d'opposition sont quasi invisibles sur terrain en commune Cankuzo.

Jusqu'au mois d'octobre 2011, la sécurité était au beau fixe en commune Cankuzo mais le passage des « bandes armées » depuis le 28 octobre 2011 sur les collines de Busumanyi et Buyongwe, en commune Mishiha a provoqué une peur panique au sein de la population de la province en général et de la commune Cankuzo en particulier.

Les arrestations qui ont suivi l'attaque et qui ont ciblé les membres des partis réunis au sein de l'ADC-Ikibiri en général et du FNL d'Agathon RWASA en particulier, ont provoqué une peur panique chez les membres de ce parti dans toute la province Cankuzo¹.

L'opposition muselée depuis la campagne électorale de 2010 s'est retrouvée encore une fois dans le collimateur de l'administration provinciale qui l'accuse de collaborer avec les malfaiteurs

A l'issue de cette analyse, nous avons formulées des recommandations :

Au Gouvernement

¹ Le 20 novembre 2011, quatre personnes dont le Président et le Secrétaire Général du parti FNL d'Agathon RWASA à Cankuzo ont été arrêtés. Ils ont été accusés de collaborer avec les « terroristes ».

- Doter les écoles des livres, des produits de laboratoires et des bancs-pupitres ;
- Mettre en avant les compétences et l'expérience dans la nomination des responsables à la tête des directions scolaires ;
- Payer à temps et en intégralité les factures dues à l'application de la mesure de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent afin de ne pas ruiner les structures de santé.
- Recruter un personnel soignant qui manque dans presque tous les centres de santé de la commune Cankuzo.

A l'administration communale

- Permettre aux partis politiques de l'opposition de jouir de leur droit d'association et de travailler dans toute liberté en évitant des actions tendant à la museler ;
- Arrêter la campagne électorale déguisée ;
- Rétablir un climat d'entente entre les cinq membres de chaque conseil de colline ;
- Dépolitiser les travaux communautaires ;
- Sensibiliser la population et les autorités administratifs locaux sur les conséquences d'une justice populaire et de la désobéissance civile ;
- Accroître la part du budget annuel affecté à l'investissement communal ;
- Prévoir dans le PCDC qui va suivre un budget pour le tribunal de résidence ;
- Accorder des moyens suffisants au Tribunal de Résidence pour qu'il s'acquitte de sa tâche en faveur des justiciables ;
- Faire fonctionner les commissions au sein du Conseil Communal ;
- Protéger l'environnement par une réglementation de l'extraction des matériaux de construction ;
- Renforcer le personnel de l'Etat-civil par un recrutement d'une unité de plus par zone;

- Revoir le système de collectes des taxes sur les marchés dans le but de minimiser les détournements ;
- Impliquer les organisations de la société civile dans la conception, l'exécution et l'évaluation des projets de développement ;
- Mobiliser la population pour la construction des écoles et centres de santé en privilégiant les collines qui en manquent le plus ;
- Mener des actions d'encadrement de la population pour minimiser les cas de vols et de viol dans la commune Cankuzo ;
- Faire fonctionner la police des mineurs pour arrêter des actions conduisant à la débauche chez les jeunes.

Aux partis politiques de l'opposition

- Dialoguer avec l'administration communale afin de dissiper le climat de suspicion.

Aux organisations de la société civile

- S'impliquer davantage dans le développement de la commune.

0. Introduction générale

0.1. Contexte et justification

L'OAG prévoit depuis 2006, dans ses plans opérationnels, de présenter chaque année un rapport d'observation portant sur la gouvernance au Burundi. Et depuis l'année 2009, il a prévu de présenter deux rapports d'observation sur la gouvernance, l'un après la fin du premier semestre et l'autre à la fin de l'année. Et à partir de l'année 2011, en plus de ces deux rapports d'observation de la gouvernance au niveau national, l'OAG a commencé à produire deux rapports d'observation de la gouvernance au niveau local. Ces rapports portent sur les aspects de la gouvernance politique, économique, administrative et sociale.

Au début de l'année 2011, avec l'aide de l'ONG Christian Aid Burundi, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale a mis en place deux noyaux d'observation de la gouvernance au niveau des communes de Cankuzo et Mugamba. Ces derniers fonctionnent depuis le début du mois d'avril 2011. La mission principale de ces noyaux d'observation de la gouvernance au niveau local consiste dans la collecte des données nécessaires pour la rédaction du rapport d'observation de la gouvernance au niveau local. En se référant à la fiche d'observation de la gouvernance, sur laquelle ils ont été formés, ils ont produit des rapports mensuels d'observation de la gouvernance dans les deux communes à partir du mois d'avril 2011 au mois de mars 2012.

L'Observatoire de l'Action Gouvernementale vient donc de rédiger deux rapports d'observation de la gouvernance au niveau des deux communes. Soit un rapport par commune en fonction des caractéristiques de la gouvernance observées.

En plus des données contenues dans les rapports d'observation de la gouvernance locale produits par les noyaux d'observation, les deux rapports consolidés sont aussi le résultat d'une descente sur terrain pour vérifier la véracité des faits et gestes rapportés. Une fois produits, ces rapports ont été soumis à la validation dans les deux communes par les responsables des services œuvrant dans les deux communes.

Après l'impression des rapports d'observation de la gouvernance au niveau local, des actions de plaidoyer seront organisées dans les mêmes communes à l'intention des responsables administratifs et des membres des organisations de la société civile à la base. D'autres séances de plaidoyer seront organisées à Bujumbura à l'intention des hauts cadres de l'administration, de la société civile ainsi et des parlementaires originaires des provinces de Cankuzo et Bururi.

0.2. Objectifs de l'étude.

a) Objectif global

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la promotion d'une bonne gouvernance politique, administrative, économique et sociale fondée sur des valeurs et des pratiques d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques au niveau local.

b) Objectifs spécifiques

- Faire une analyse approfondie des aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale qui caractérisent la gestion de la commune Cankuzo ;
- Dégager des forces et des faiblesses de la gouvernance au niveau de la commune Cankuzo

- Faire des propositions de solutions pour asseoir une gouvernance juste et démocratique au niveau de la commune.

0.3. Résultat attendu

Un rapport d'observation de la gouvernance au niveau local comprenant les éléments suivants :

- les aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale qui caractérisent la gestion de la commune de Cankuzo;
- les forces et les faiblesses de la gouvernance au niveau de la commune Cankuzo ;
- les propositions de solutions en vue d'asseoir une gouvernance juste et démocratique au niveau de la commune de Cankuzo.

0.4. Méthodologie

Notre méthodologie de travail a emprunté le chemin normal d'une enquête normative. Il a fallu d'abord collecter et scruter les documents utiles pour notre recherche, mener des entretiens avec des personnes ressources capables de nous informer sur la gouvernance en commune Cankuzo. La dernière étape a été la rédaction de ce rapport sur base des données recueillies.

- a) Collecte des données disponibles sur le fonctionnement des communes en général et de la commune Cankuzo en particulier*

Dans une première étape, une collecte des données disponibles sur la gouvernance en commune Cankuzo a été faite. Ces données ont été obtenues à travers essentiellement la consultation du Plan Communal de Développement Communautaire de la commune (PCDC), la monographie communale, le Programme d'investissement annuel (PIA) ainsi que les

différents rapports qui ont été élaborés depuis l'adoption de la politique de décentralisation en 2005.

Les textes de lois et réglementaires contenant des éléments de la politique sectorielle de décentralisation de l'administration des communes ont été également consultés pour identifier le cadre légal du fonctionnement de la commune. Il s'agit notamment de la Constitution de la République du Burundi, de la Loi communale, du manuel de procédure administrative et financière des communes, de la lettre de politique nationale de la décentralisation et du développement communautaire ainsi que le Document de Politique Nationale de décentralisation.

b) Entretien avec différents responsables locaux, des organisations de la société civile, des partis politiques ainsi que des particuliers et du noyau d'observation de l'OAG en commune Cankuzo ainsi que des particuliers

La collecte d'informations a été accompagnée par des entretiens avec différents responsables impliqués dans l'administration communale, le personnel technique et les chefs des services déconcentrés de la commune. L'objectif de ces entretiens était de tâter le pouls de la conception et des réalisations en matière de gouvernance dans cette commune de Cankuzo. L'entretien a suivi un questionnaire élaboré sur base d'une grille de lecture consensuelle d'observation de la gouvernance disponible à l'OAG.

c) Analyse des données collectées et rédaction du rapport

Les données recueillies à travers les documents et les entretiens menés ont été compilées pour rechercher un lien entre les objectifs et les réalisations en matière de gouvernance politique et administrative, sociale et économique ainsi que la situation qui prévaut dans la commune Cankuzo en matière de justice, des Droits de l'Homme et des libertés publiques. Une

analyse critique des données synthétisées de la gouvernance en commune Cankuzo, sous forme d'observations conséquentes aux différentes informations obtenues a été faite.

Les informations reçues à travers les différents entretiens avec les responsables communaux et d'autres ont permis de dégager notamment des conclusions sur la situation de la gouvernance en commune Cankuzo. Tous ces éléments ont permis la rédaction du rapport final sur la gouvernance en commune Cankuzo.

0.5. Présentation générale de la commune Cankuzo²

0.5.1. Situation géographique

La commune Cankuzo est l'une des 5 communes de la province qui porte le même nom. Elle est située dans la région naturelle du Buyogoma caractérisée par une altitude moyenne variant entre 1500m et 1800m ; une pluviométrie moyenne annuelle d'environ 1200mm, les températures moyennes se situant entre 11°C et 26°C.

Située à l'Ouest de la province, la commune Cankuzo a une superficie estimée à 488,62 Km², soit 24,87% de la province (1964,5 km²) et 1,8% du pays (27.834 km²).

Son relief est caractérisé par des plateaux. La commune est irriguée par les rivières Kayongozi, Rugasari et Ruru. Les sols accusent une forte tendance à l'acidité. Sur les pentes, les sols sont peu profonds et très exposés à l'érosion.

La commune Cankuzo est délimitée au Nord par la commune Kigamba et au Nord-Est par la commune Mishiha de la même province ; au Sud par la

² Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, Monographie de la Commune Cankuzo, Septembre 2006, 108p

commune Bweru de la province Ruyigi, à l'Est par les communes de Gisagara et Cendajuru et à l'Ouest par les communes Mwakiro et Mutumba respectivement de la province Muyinga et Karusi.

0.5.2 Organisation administrative

La commune Cankuzo est découpée en 21 collines de recensement réparties en 2 zones qui sont Cankuzo et Minyare.

La zone Cankuzo compte à elle seule 15 collines à savoir Cankuzo, Gahoko, Gatungurwe, Kabeza, Kabuga, Kigusu, Mugenda, Muhweza, Musenyi, Muterero, Muyaga, Nyabisindu, Nyakivumu et Nyamusenga.

La Zone Minyare est quant à elle composée de six collines seulement qui sont Karago, Kavumu, Murehe, Nyakerera, Nyarutiti et Rutoke

0.5.3 Situation socio-économique

Selon les données du troisième recensement³ général de la population et de l'Habitat de 2008, la commune Cankuzo a une population de 47 972 dont 23 543 femmes et 24 429 hommes. En matière de population et par rapport à d'autres communes de la même province Cankuzo, la commune vient en troisième position après Gisagara et Mishiha avec une densité moyenne de 90.5 habitants/km².

Cette population vit principalement de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'artisanat, activités caractérisées par des rendements encore très faibles. En plus des activités primaires, la commune bénéficie de sa proximité avec la Tanzanie et le maximum des produits vendus dans les boutiques entrent par contrebande. La grande partie des recettes communales proviennent des taxes et impôts prélevés sur les produits vendus aux marchés et dans des boutiques éparpillées dans la commune.

³ Résultat du troisième Recensement général de la population et de l'Habitat, 2008 (<http://www.paris21.org/sites/default/files/BURUNDI-population-2008.PDF>)

Chapitre 1: Gouvernance politique et administrative

Sous ce chapitre, le rapport présente les caractéristiques politiques et administratives des différents organes statutaires de la commune Cankuzo, leurs forces et faiblesses ainsi que des propositions de solutions pour améliorer la gouvernance politique et administrative.

1.1. Gouvernance politique

1.1.1. *Un conseil communal dominé par le CNDD-FDD face à une opposition résignée*

La commune Cankuzo dispose de tous les organes statutaires dévolus aux communes. Un conseil communal et un administrateur communal. Toutes les 21 collines de recensement sont dotées des Conseils de collines.

Les élections communales de 2010 ont permis la mise en place d'un conseil communal constitué de 10 membres du CNDD-FDD (66.7%) et l'administrateur communal appartient à ce même parti. Les autres partis se départagent les 5 sièges qui restent. Le MSD vient en première position avec deux sièges, tandis que l'UPD-Zigamibanga, l'UPRONA et le Sahwanya-FRODEBU disposent chacun d'un seul siège.

La tourmente qui a suivi les communales de 2010 a aussi touché le Conseil communal de Cankuzo. Les membres des partis d'opposition réunis au sein de l'Alliance Démocratique pour le Changement-ikibiri (ADC-Ikibiri) à savoir l'UPD-Zigamibanga, le FRODEBU et le MSD ont répondu à l'appel des leaders nationaux de leurs partis en boudant les réunions du conseil communal pendant quelques temps. Ils se sont par la suite rétractés pour rejoindre leurs collègues du parti au pouvoir. Bref, les représentants des partis de l'opposition se sont résignés pour prendre la couleur de la majorité.

Les membres de ces partis qui siègent au conseil communal affirment avoir pris cette décision pour avoir été menacés de mort : *« C'était pour sauver nos vies que nous nous sommes résignés à participer aux réunions du*

conseil communal», nous a révélé un des membres de ces partis d'opposition. Et d'ajouter : « *Nous avons été suffisamment intimidés pendant la campagne électorale par l'administration du CNDD-FDD. Des expressions comme « Muribuka iyo twavuye, mwihende tuzoca dusubirayo » que nous pouvons traduire : « Souvenez-vous d'où nous sommes venus (maquis), nous allons y retourner » ont été entendus.*

Certains leaders ou simples membres des partis FRODEBU, MSD et UPD-Zigamibanga ont même été emprisonnés⁴. Les séquelles de ces intimidations sont toujours perceptibles car il y a des membres de l'opposition qui ont opté pour le silence de peur d'être maltraités ou poursuivis pour leurs déclarations. Ceux qui osent braver la résignation sont vite repérés et emprisonnés. C'est le cas d'un certain KIBANDARUZI Lambert, démobilisé du parti FNL, qui a été accusé par la population de mener une campagne de sensibilisation sur l'idéologie du FNL et cela dans la clandestinité.

Sur le terrain, les partis d'opposition sont invisibles. Les chefs de collines que nous avons interrogés le confirment : « *Nous n'avons plus jamais vu ces partis s'organiser depuis la fin des élections de 2010* », nous a déclaré un sexagénaire que nous avons trouvé sur la colline Kavumu de la zone Minyare.

1.1.2. Des questions politiques quasi-absentes dans les débats du Conseil communal

Jusqu'à présent, les membres du conseil communal de Cankuzo, qu'ils soient du parti au pouvoir ou des partis de l'opposition se félicitent du climat d'entente qui caractérise les débats au sein dudit conseil.

⁴ L'article 15 de la Constitution donne la responsabilité à l'Etat de respecter les libertés et droits fondamentaux de tout burundais.

Cependant, ceux de l'opposition se plaignent que des questions d'ordre politique n'y sont jamais débattues : « *Le débat sur des questions d'intérêt général de développement est contradictoire certes mais nous n'avons jamais discuté des questions politiques* », nous dira un de ces membres que nous avons trouvé au chef-lieu de la commune. Les membres de ces partis siégeant au conseil communal de Cankuzo accusent le Président dudit conseil de fuir ce genre de questions sur lesquelles il se réserve souvent. Pour eux, ces questions devraient être discutées dans les commissions, lesquelles ne sont pas jusqu'à présent fonctionnelles.

Le Président du Conseil communal est appelé à trouver une solution à ce problème en permettant les représentants des partis d'opposition de s'exprimer à travers les commissions prévues par la Loi communale.

1.1.3. Un passage des bandes armées qui cause la détérioration des relations entre les partis politiques

Les relations entre les partis d'opposition et le parti au pouvoir se sont détériorées au mois de novembre 2011 après l'attaque des bandes armées sur les collines Busumanyi et Buyongwe de la commune Mishiha. La commune Cankuzo a été leur passage vers la Tanzanie.

En date du 19 Novembre 2011, très tôt le matin, une fouille perquisition a été opérée par les policiers dans les ménages de certains membres des différents partis d'opposition avant leur incarcération le même jour. Il s'agit d'Alain Gérard NDORICIMPA (Démobilisé du FNL d'Agathon RWASA et agent de l'ONG ODAG), Fabien NDIKE (Représentant provincial du FNL d'Agathon RWASA à CANKUZO en même temps Directeur de l'Ecole Technique Secondaire (ETS) de CANKUZO depuis septembre 2011, ainsi qu'un certain Nestor de l'U.P.D-zigamibanga. Tous étaient accusés de collaborer avec les « terroristes » qui avaient mené des attaques dans les communes de CANKUZO, KIGAMBA, MISHIHA et GISAGARA.

Les premiers qui étaient visés dans les enquêtes ont été donc les membres des partis d'opposition. Ils étaient considérés comme des complices. « *Nous ne pouvons pas quitter nos domiciles de peur d'être éliminés physiquement* », a signifié un des membres de ces partis qui a voulu garder l'anonymat⁵.

L'enquête a aussi permis de constater une nouvelle forme de déstabilisation et d'affaiblissement de l'opposition : Certains responsables ou membres influents des partis d'opposition sont promus à des postes de responsabilités tels que la direction des collèges communaux. La condition serait alors de quitter son parti pour rejoindre le CNDD-FDD. Certains refusent mais finissent par y adhérer après intimidation.

1.1.4. Une campagne électorale déguisée avant les délais légaux⁶

Les enquêtés trouvés au chef-lieu de la commune et même sur les différentes collines de la commune Cankuzo nous ont affirmé que le parti CNDD-FDD a commencé à faire la campagne électorale pour 2015 de façon déguisée. Cela est confirmé par les représentants de la société civile et même par certains administratifs.

Un chef de colline rencontré sur la colline Kavumu nous dira : « *Une colonne de plusieurs véhicules portant des étendards du parti ont sillonné certaines collines dont la nôtre, lançant des slogans du parti à travers des hauts parleurs portés par ces véhicules des autorités communales et provinciales* ».

Interrogé à propos, le Président du parti CNDD-FDD dans la commune nous dira que c'était une façon d'aider l'administration à assainir la sécurité après le passage des bandes armées. Et d'ajouter que c'est un moyen de réveiller les membres de son parti, « *gukabura* », selon ses termes en Kirundi.

⁵ Le pacte international des droits civils et politiques en son article 19 stipule que nul ne peut être inquiété pour ses opinions

⁶ Loi électorale de 2009, article 25

C'est une violation flagrante de la Loi électorale de 2009 qui stipule, en son article 25, que la campagne électorale est ouverte par Décret présidentiel le 16ème jour qui précède le scrutin. Le même article ajoute que toute propagande en dehors de la période et des heures fixées est punie par l'article 222 du même code électoral.

L'administration communale de Cankuzo dominée par le CNDD-FDD devrait attendre ce décret pour commencer la campagne électorale.

1.1.5. Des travaux communautaires politisés

Les travaux communautaires sont devenus des occasions privilégiés pour faire la propagande politique du parti au pouvoir. Certains fonctionnaires du chef-lieu de la commune Cankuzo sont mécontents de la politisation des travaux communautaires.

Ils affirment avoir été déçus par l'attitude de l'Administrateur communal qui oblige tous les fonctionnaires de participer aux travaux communautaires de tous les samedis, au risque de ne rien bénéficier comme service à la commune.

L'administration communale va plus loin en exigeant aux chefs de services qui œuvrent dans la commune Cankuzo d'enregistrer régulièrement les fonctionnaires qui participent à ces travaux.

Les directeurs des écoles tant primaires que secondaires ont pris le devant dans l'exécution de cet ordre. Nous considérons que les travaux communautaires sont réalisés par des volontaires et qu'ils ne devraient par conséquent pas être obligatoires.

1.1.6. Un recrutement par intimidation et promesses

En date du 10/6/2011, dans les enceintes de la permanence du parti Cndd-fdd a été tenue une réunion à l'intention des élèves de la formation Pédagogique qualifiante du Lycée Mgr Joachim RUHUNA de MUYAGA.

Plus d'une vingtaine y a pris part. La séance a été dirigée par l'Honorable Anglebert NGENDABANKA qui avait effectué une descente pour cette fin.

Dans son discours, cet élu du peuple aurait demandé aux élèves de manifester leur dévouement au parti CND-FDD. S'acquitter des cotisations est une condition sine qua non pour accéder à l'emploi surtout qu'ils allaient obtenir leur diplôme d'enseignement, devrait ajouter l'Honorable NGENDABANKA.

Cet acte condamnable car la campagne électorale n'a pas encore commencé mais aussi, un recrutement sur fond d'intimidations et promesses d'emplois n'a rien d'honnêteté. Cela sous-entend que ceux qui n'adhéreront pas au CNDD-FDD ne pourront pas avoir accès à la fonction publique. Cela est contraire aux prescrits de la constitution et des textes internationaux que le Burundi a ratifiés qui prônent l'égalité des chances à la fonction publique⁷.

1.2. Gouvernance administrative

1.2.1. Une mauvaise collaboration entre les 5 membres du Conseil de colline

La commune Cankuzo compte vingt-et-un collines de recensement à la tête desquelles se trouvent des conseils de collines qui sont au complet et qui fonctionnent normalement malgré quelques difficultés.

La quasi-totalité des chefs de collines rencontrés affirment utiliser beaucoup de temps à encadrer la population mais qu'ils n'ont pas suffisamment de temps pour s'occuper des travaux d'entretien de leurs propriétés.

⁷ Selon l'article 16 de la constitution de la République du Burundi, tous les burundais doivent avoir les mêmes chances d'accès aux services publics. De même, le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDC) en son article 24 alinéa 6 stipule que : « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune discriminations et sans restrictions déraisonnables d'accéder, dans des conditions égales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays ».

A cela s'ajoute un manque de moyen de déplacement. La commune Cankuzo est à féliciter pour avoir mis à la disposition des chefs de collines des téléphones portables.

Cependant il y a des moments où ils sont obligés d'arriver physiquement au chef-lieu de la commune pour donner des rapports à leurs chefs hiérarchiques sur la situation sociopolitique et sécuritaire de leurs collines. Certains doivent ainsi parcourir plus de 40km pour atteindre le chef-lieu de la commune.

A côté de ces difficultés d'ordre logistique, la collaboration entre les 5 membres du Conseil de colline est teintée de jalousie. Le fait que c'est le seul chef de colline qui est payé dans toute l'équipe, les 4 autres ne participent pas activement à l'encadrement de la population sous prétexte qu'ils n'y tirent pas d'avantage. Certains disent que même quand ils travaillent, c'est le chef de colline qui en tire profit.

A cette absence de collaboration entre les membres d'un même Conseil de colline s'ajoute une faible capacité d'organisation et de gestion de la population qui caractérise la plupart des chefs de collines.

D'après certains d'entre eux, ils éprouvent notamment des difficultés dans la gestion des conflits qui naissent sur leur collines. Ils voudraient bénéficier d'un renforcement de capacités surtout en matière de gouvernance démocratique et de la résolution des conflits.

Comme solutions à tous ces problèmes, la commune devrait inculquer aux chefs de collines l'esprit de partage et le principe de délégation des pouvoirs. Le chef de colline devrait quelquefois mandater ses collègues dans des rendez-vous qui n'exigent pas nécessairement la présence du chef de colline. De cette manière, toute l'équipe se sentira concernée par la vie de la population à sa destinée.

L'administration communale est appelée aussi à organiser des sessions de formations en faveur des chefs de collines dans le but d'améliorer leurs prestations.

Malgré les difficultés rencontrées dans leur travail quotidien, certains chefs de collines organisent des réunions avec la population pour parler de tous les problèmes qui hantent leur société : En date du 7 mai 2011 par exemple, sur la colline KARAGO une réunion a été tenue à l'intention de la population pour parler de la santé de la reproduction et de l'hygiène. Cent et deux personnes ont participé à cette réunion dont 82 femmes. Une Technicienne médicale avait été conviée à la réunion pour répondre aux questions de cette population.

Ce genre de réunions ont été également tenues sur la colline KABUGA. C'est au cours des entretiens que les participants à la réunion se sont plaints du mauvais accueil qui leur est réservé aux centres de santé.

1.2.2. Une justice populaire supervisée par un élu local

En date du 25 octobre 2011, sur la colline MUGENDA, un certain SEHERERE Philibert a été soupçonné d'avoir volé une chèvre chez BUGAFIRO dans la nuit du 24/10/2011. C'est ainsi que le chef de colline a ordonné son arrestation. Il a été par la suite ligoté et mutilé au niveau de sa main à l'aide d'une machette. Un de ses doigts a été coupé.

Cela a été fait sous l'œil complice du chef de colline. Cette information a été livrée par la victime et sa famille. Il s'est fait soigné à l'hôpital de CANKUZO.

La population interrogée parle plutôt d'une punition efficace parce qu'elle accuse la police de libérer les malfaiteurs qui sont arrêtés même en flagrant délit.

La justice populaire ne devrait en aucun cas être une réponse à l'impunité. L'administration communale est interpellée pour arrêter de tels agissements par une sensibilisation de la population et des élus locaux.

1.2.3. La désobéissance civile : un comportement à bannir pour une bonne cohabitation entre la population et les élus locaux

Pour tout le mois de novembre 2011, il a été observé sur certaines collines une désobéissance civile envers les élus : Ce phénomène s'est manifesté surtout chez les jeunes des collines NYAMUSENGA, MUGENDA, MUYAGA, NYARUTITI et KIGUSU. Tout commence par un refus de paiement des taxes. Des altercations ou des injures à l'endroit des chefs de collines alors que ces derniers font normalement leur travail.

De telles attitudes de désobéissance civile et de conflits entre les élus locaux et la population sont signalées également sur les collines de MUGENDA, GAHOKO, et KABEZA. Certains élus sont même victimes des coups et blessures de la part de la population. Un élu de la colline GAHOKO a été injurié et frappé le 29 mai 2011. La victime venait de percevoir les taxes communales. L'auteur a refusé par la suite de répondre à la convocation qui lui a été envoyée par la police. Le 2 septembre 2011, sur la colline de RUTOKE, le chef de colline, qui prenait un verre, a vu un certain Audace NDONGEYE se précipiter vers lui en l'assommant de coups de poings et le blessant au niveau du visage.

1.2.4. Des prétextes non fondés pour briser la cohésion d'un conseil de colline

Sur la colline de KIGUSU, le mois de mai 2011 a été marqué par une dissidence au sein du conseil de colline. Deux conseillers de colline dont une femme ont opté de ne plus prendre part aux réunions du conseil pour la simple raison qu'ils ne sont pas de la même religion que leurs collègues. Les dissidents sont des protestants alors que le reste est de la religion catholique. Un, monsieur KUBAGURA Domitien s'est même arrogé le droit de limoger tous les chefs des sous-collines (nyumbakumi) pour les remplacer arbitrairement par des femmes.

Rappelons qu'aucune loi ne régit la mise en place des chefs des sous collines mais personne ne nie leur rôle combien très important dans le règlement des conflits. Le dissident ci-haut cité n'accepte plus le rôle joué par les notables (les *bashingantahe*) qui, pour lui, n'ont pas de place dans la gestion administrative de la commune.

Les sources d'information indiquent que ce phénomène de dislocation du conseil de colline s'observe aussi sur la colline de NYAMUSENGA. C'est donc une situation qui risque de dégénérer en une insécurité et qui doit donc trouver une solution.

1.2.5. Les partenaires du développement impliqués dans l'évaluation du PCDC

L'administration communale Cankuzo associe ses partenaires dans l'évaluation du PCDC. En date du 23/12/2011 par exemple, dans la salle de réunion de l'Hôtel AGORA, l'Administrateur de la commune CANKUZUO a tenu une réunion d'évaluation des réalisations à l'intention des partenaires du développement de la commune de CANKUZUO. Plusieurs secteurs étaient représentés (la santé, l'agriculture, d'éducation et les organisations non Gouvernementales œuvrant dans la commune de CANKUZUO).

La séance était axée sur l'évaluation de l'exécution du plan communal de développement communautaire (PCDC). L'administrateur a d'abord insisté sur les projets exécutés par rapport aux prévisions et cela domaine par domaine au cours de l'année 2011.

Au cours de cette réunion, il a été constaté que certains projets n'ont pas été réalisés parce qu'ils n'ont pas bénéficié de financements. Il a été proposé de les transférer dans le Programme d'investissement annuel de 2012. Les intervenants ont enrichi le débat par des compléments et ont demandé de prioriser les projets réalisables.

Cette activité augure une volonté manifeste d'impliquer les partenaires du développement dans la planification, la réalisation et le suivi du PCDC.

1.2.6. Une population suffisamment impliquée et les organisations de la société civile ignorées et étiquetées

Les autorités communales de Cankuzo ont compris que la vie de la commune appartient à ses habitants. L'administrateur communal, son conseiller technique et le Président du Conseil communal organisent des réunions avec la population pour la planification ou l'évaluation des projets de développement ou pour échanger sur la vie de la commune en général. Cependant la fréquence de ce genre de réunion reste toujours faible.

Une réunion est organisée chaque lundi au chef-lieu de la commune au cours de laquelle toutes les questions concernant la vie de la commune sont débattues, et principalement celles liées à la sécurité. Dans cette réunion participent les chefs de collines qui par ailleurs amènent les rapports de perception des recettes communales de toute la semaine

La population interrogée nous a aussi rassuré que les chefs de collines ont adopté cette bonne pratique de redevabilité en rencontrant régulièrement la population.

Les enquêtes menées sur quelques collines de recensement nous ont révélées que le Plan communal de développement communautaire a été le fruit d'une vaste consultation de la population et des collectivités locales avec l'appui du PRADECS. En tenant compte de la façon dont il a été élaboré, Le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC) reflète les aspirations de la population.

Pendant les séances de préparation dudit PCDC en 2008, des microprojets ont été proposés par l'administration communale (microprojets communaux), par les collines bénéficiaires (microprojets collinaires), mais aussi par les groupes vulnérables avant d'être approuvés par le Conseil communal et par les divers comités et organisations locales qui sont le Comité Communal de

Développement communautaire (CCDC) et le Comité de développement collinaire (CDC). Le CCDC et le CDC ont eux-mêmes été approuvés par la population et les différentes collectivités locales œuvrant dans la commune.

Cependant, au moment où la société civile devrait être un partenaire de l'administration, elle n'est pas suffisamment associée dans la gestion de la commune.

La commune Cankuzo compte plus ou moins 300 organisations de plusieurs catégories mais leurs actions sont peu visibles sur terrain sauf pour ceux qui militent pour les Droits de l'Homme et les syndicats.

Les responsables de ces associations affirment ne pas être suffisamment associés à la gestion de la commune. Leur contribution s'est limitée à la préparation du PCDC et des Programmes annuels d'investissement. La société civile voudrait aussi être associée dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces instruments de gestion de la commune.

Le passage des bandes armées dans la province n'a pas seulement envenimé les relations entre l'administration et les partis politiques, elle a AUSAI créé un climat de méfiance entre l'administration communale (ou même provinciale) et les organisations de la société civile, de même que les syndicats.

Selon ces organisations, quelqu'un qui s'exprime contre un comportement déplacé de la police ou d'un agent de l'administration est qualifié de complice avec les bandes armées (les terroristes).

Des menaces comme « *Celui qui lèvera son petit doigt pour critiquer le pouvoir du CNDD-FDD subira le sort des terroristes* » sont proférées pendant les réunions organisées par certains administratifs. « *Nous tendons vers le monopartisme à Cankuzo* », nous a révélé un des représentants d'une organisation de la société civile. Cela viole l'article 19 de la

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui consacre la liberté d'expression et d'opinion⁸.

Il en est de même pour les leaders syndicaux qui sont souvent assimilés à ces bandes armées quand ils font leurs revendications purement syndicales.

1.2.7. Des nominations qui frustrent les enseignants du primaire

Le corps enseignant de la commune Cankuzo se plaint de la façon dont les enseignants sont promus surtout à l'Ecole Primaire. Selon nos interlocuteurs, les nominations aux postes de responsabilités devraient respecter le principe de l'expérience, de la compétence et de l'intégrité sociale. Or il n'est pas rare d'assister à des nominations qui tombent en même temps que les numéros matricule. Ou encore des enseignants qui sont nommés directeurs d'écoles après une année de service.

Néanmoins, nous avons constaté que les revendications des enseignants en rapport avec des parcelles à construire ont eu des réponses satisfaisantes. Le processus d'attribution de ces parcelles a déjà commencé et plus ou moins 180 ont été mises à la disposition des enseignants tant du primaire que du secondaire.

Seulement, la première équipe qui a bénéficié de cet avantage n'a toujours pas eu de lettres d'attribution de la part des services de l'urbanisme en province Cankuzo. Ils ont une inquiétude là-dessus d'autant que certains sont entrain d'être exproprié pour laisser la place à l'extension de l'école paramédicale. L'Administrateur de la commune Cankuzo tranquillise ces enseignants qui devront bénéficier d'autres parcelles ailleurs.

Il faut également noter que des questions qui devraient être traité par le Directeur communal de l'Enseignement (premier degré) sont traitées par le

⁸Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Directeur Provincial de l'Enseignement deuxième degré). Cela est un vice de procédure dû au fait que ces deux autorités sont tous au chef-lieu de la commune.

Compte tenu du climat tenu qui caractérise les relations entre le corps enseignant en général et les leaders syndicaux en particulier et l'administration scolaire en province Cankuzo, un organe de conciliation est plus que nécessaire pour calmer la situation. Cet organe ne peut être que le Conseil Communal de l'Education qui n'a pas été mis en place en commune Cankuzo.

1.2.8. Un service d'Etat-civil avec un personnel insuffisant

Le personnel du service d'Etat-Civil de la commune Cankuzo est composé de deux agents dont un par zone. Ce service dispose d'un local suffisamment vaste pour l'accueil des demandeurs de services et pour le classement des documents. Comme matériel, le service dispose d'un ordinateur et d'une machine à écrire mécanique.

Au chef-lieu de la commune se trouve un seul agent dynamique mais qui est quelquefois dépassé par une population nombreuse qui cherche de diverses attestations. Il a révélé que les parents viennent en compte goutte pour l'enregistrement des naissances : *« Certains ne parvenaient pas à se procurer 2000 francs exigés par la commune comme contribution au développement et préfèrent ne pas venir enregistrer leurs enfants »*, a ajouté notre interlocuteur.

Après ce constat, la commune a opté pour ne plus conditionner l'enregistrement des enfants par cette contribution et l'affluence vers le service d'Etat-civil s'est accrue. Il faut également noter que le nombre de parents qui enregistrent les naissances a fortement augmenté avec l'instauration de la gratuité de soins pour les enfants de moins de cinq ans.

L'extrait d'un acte de naissance est en effet préalablement demandé par des hôpitaux et centres de santé publics avant de soigner tout enfant de moins de cinq ans.

Cependant, il est à noter que les gens ne viennent pas enregistrer les décès car ils n'y voient pas malheureusement d'intérêt.

Les mariages illégaux sont très nombreux en commune Cankuzo. La population interrogée affirme qu'ils n'ont pas de moyens pour payer la somme de 2000F exigée par la commune.

Un couple de la zone Cankuzo qui vit ensemble de façon illégale nous a expliqué comment il est incapable de régulariser le mariage. En effet, il doit payer 6000Fbu en totalité calculée comme suit :

2000Fbu dont 1000Fbu chacun pour la célébration du mariage ; 2000Fbu chacun pour la contribution au développement de la commune, soit un total de 6000 francs. Ce couple nous a affirmé être incapable de trouver cet argent.

Les régularisations des mariages illégaux sont donc rares dans cette commune. Une des preuves est que le registre d'actes de reconnaissance de mariages qui date de 1992 n'est toujours pas plein alors qu'il ne peut contenir que 200 cas de régularisation.

1.2.9. Un agent d'Etat-civil mal payé : Origine de tentatives de corruption

Alors qu'il est souvent obligé de dépasser le nombre légal d'heures de travail, l'agent de l'Etat-civil du chef-lieu de la commune Cankuzo est mal payé.

Nous avons appris qu'il a un salaire mensuel de 20.000 Francs burundais après dix ans dans le même service, à côté d'un comptable qui touche 100.000 Fbu après plus de 20 ans de service et d'un secrétaire qui touche 70000 Fbu.

Lui-même se plaint d'être payé comme un planton alors qu'il fait un travail d'une importance capitale et pour la commune et pour le pays.

1.2.10. Des documents administratifs délivrés par la commune sont sous-évalués

Après avoir analysé le coût des documents administratifs délivrés par la commune et principalement par l'Etat-civil, le constat est que ces derniers sont sous-évalués. Par exemple, pour une attestation délivrée en deux copies, il est exigé une somme de 300Fbu. Ce coût n'est pas aussi raisonnable pour un document saisi sur ordinateur et imprimé en deux exemplaires.

L'administration communale compte créer un secrétariat public tout près de la commune et propre à elle pour permettre à la population de se faire dactylographier ces documents et ne les amener que pour la signature seulement.

1.2.11. Un technicien vétérinaire qui collabore avec la population

Du 14 au 25 Juin 2011, le technicien vétérinaire de la commune Cankuzo à organisé une série de réunions de sensibilisation sur la vaccination des volailles. Cette activité visait la prévention d'une maladie appelée New Castle (Agahweka).

Le même technicien vétérinaire a effectué un travail serré d'insémination artificielle des bovins pendant une période de 9 jours à partir du 28 juin 2011. En tout, 62 têtes de bovins ont été inséminées.

Si de telles activités étaient souvent organisées la population de la commune CANKUZO parviendrait à une production animale satisfaisante. C'est donc un comportement à encourager et qui peut être un exemple à tous les administratifs de la commune Cankuzo.

Chapitre 2. Gouvernance économique et sociale

2.1. De la gouvernance économique

2.1.1. Une population qui vit principalement de l'Agriculture et de l'Elevage⁹

En matière de population et par rapport à d'autres communes de la même province, la commune Cankuzo vient en troisième position après Gisagara et Mishiha avec une densité moyenne de 90.5 habitants/km².

Elle n'est pas très peuplée mais connaît des migrations de plusieurs ordres. Des mouvements migratoires des personnes à la recherche d'emplois s'observent par exemple au chef-lieu de la commune.

La population de la commune Cankuzo vit essentiellement des activités primaires mais bénéficie de sa proximité avec la Tanzanie et le maximum des produits vendus dans les boutiques entrent par contrebande.

L'Agriculture pratiquée dans la commune Cankuzo est traditionnelle et se caractérise par des exploitations de petites tailles (en général moins de 50 ares), un outillage rudimentaire et une main d'œuvre constituée par les membres du ménage.

La production est destinée avant tout à l'autoconsommation et le surplus est vendu au marché. L'association des cultures est le mode de culture prédominant avec des associations de trois à quatre cultures. Les travaux champêtres reposent essentiellement sur la femme dont les interventions vont de la préparation du sol jusqu'à la consommation ou la commercialisation, en passant par le semis, le sarclage, l'entretien, la récolte et la consommation.

⁹ Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, Monographie de la Commune Cankuzo, septembre 2006 p 10

Selon la Direction provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage à Cankuzo, les principales cultures vivrières de la commune Cankuzo sont par ordre d'importance: la patate douce, le manioc, le maïs, le haricot, la banane, la pomme de terre et l'arachide.

La culture industrielle pratiquée dans la commune est le caféier (avec 597.633 plants) dont les cultivateurs sont encadrés par la DPAE Cankuzo.

Les principales variétés de cultures fruitières qu'on rencontre dans la commune Cankuzo sont principalement l'avocatier et l'ananas ainsi que le papayer, le citronnier, l'oranger, le mandarinier, le prunier le manguier mais d'une façon sporadique.

Les modes de production sont généralement rudimentaires, la plupart des arbres fruitiers étant plus le résultat de la germination spontanée de graines et noyaux jetés que du semis au sens propre.

Les quantités des fruits produits et commercialisés sont très mal connues. La production est consommée à l'intérieur de la commune et une petite quantité est exportée vers d'autres communes du pays.

Comme facteurs de production, il s'agit essentiellement de la terre, de la main d'œuvre et des intrants agricoles (semences améliorées, fertilisants, produits phytosanitaires, ...), de l'encadrement technique des agriculteurs (vulgarisation agricole) et du financement des activités agricoles (crédits).

Outre les vastes étendues non encore occupées, la commune Cankuzo dispose de 17 marais dont une faible proportion est exploitée et qui totalisent 1.599 ha¹⁰.

Comme contraintes pour le développement de l'agriculture en commune Cankuzo, nous pouvons signaler la quantité insuffisante d'intrants agricoles tels les semences améliorées, les fertilisants, les produits phytosanitaires;

¹⁰ Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, Monographie de la Commune Cankuzo, Septembre 2006, 108p

l'insuffisance d'encadrement lié au manque d'outils de travail pour les encadreurs agricoles, le manque de formations/recyclage pour le personnel technique ainsi que l'absence de financement.

Néanmoins la commune Cankuzo dispose des atouts qui lui permettraient d'accroître sa production agricole. C'est entre autres un climat qui y est relativement favorable malgré des perturbations qui ne favorisent pas une bonne production, une faible densité de population offrant des espaces cultivables ainsi qu'une disponibilité des marais aménageables.

Pour mettre à profit ces atouts plusieurs actions peuvent être menées. Il s'agit d'organiser les agriculteurs en coopératives autour des productions facilement commercialisables (haricot, riz) ainsi que l'organisation des sessions de formation/recyclage pour le personnel technique

Côté élevage, il est de type traditionnel et est constitué des bovins, caprins, ovins, porcins, de la volaille et des lapins. La plupart des animaux présents dans les collines de Cankuzo sont de la race locale « Ankole » pour les bovins. Ces animaux bénéficient rarement de soins de santé de base et d'un supplément alimentaire.

Le système d'élevage est extensif traditionnel. Les animaux sont nourris par de pâturages naturels où ils sont quotidiennement conduits et gardés par des bouviers (Abungere).

Les principales contraintes qui freinent le développement de l'élevage dans la commune Cankuzo sont principalement le manque des produits zoonitaires, d'intrants vétérinaires et d'élevage, de médicaments et d'instruments vétérinaires; la détérioration des infrastructures zoo-sanitaires ; l'insuffisance et la non-qualification des encadreurs; la déclaration des épizooties sans intervention conséquente du service technique dépourvu de

moyens d'encadrement ainsi que l'absence de structure de financement des activités d'élevage¹¹

2.1.2. Une commune qui s'auto-suffit en termes de dépenses¹²

La commune Cankuzo a une santé financière qui n'est pas mauvaise. Ses principales ressources sont :

1. Les impôts sur le revenu locatif ;
2. Les impôts sur le patrimoine ;
3. Les Taxes sur les propriétés de biens ou d'animaux ;
4. Les impôts sur les activités (marchés, magasins, bistrot, restaurants, pompes à essence, kiosques, dépôts etc.) ;
5. Les taxes sur les produits spécifiques (boissons locales) ;
6. Les taxes spécifiques liées aux activités de services ;
7. Impôts et taxes sur utilisation de biens ou services d'activités (taxes de chargement) ;
8. Loyer de terrains ;
9. Loyer de biens immobilisés ;
10. Droits administratifs ;
11. Vente de propriétés et bornages ;
12. La contribution de la population à raison de 2000 ou 4000Fbu / ménage (selon qu'il s'agit d'un ménage de paysans ou de fonctionnaires)
13. L'exploitation du sable et moellon ;
14. Les frais sur divers documents administratifs ;

¹¹ Idem

¹² Bilan comptable de la commune Cankuzo, année 2011

Le tableau suivant montre les rubriques qui génèrent beaucoup de revenus à la commune à travers les prévisions, les réalisations et le taux de ces réalisations au cours de l'exercice 2011.

Tableau n°1 : Les rubriques qui génèrent beaucoup de revenus à la commune

Rubrique	prévisions	Réalisations (Fbu)	Taux de réalisation en pourcentage
Taxes sur la propriété	2 157 200	1 682 620	78%
Taxes rémunératoires et patrimoniales	593 955	11 908 483	200.49%
Taxes sur les activités et services commerciaux	39 455 100	35 658 320	90.37%
Taxes sur les activités artisanales et industrielles	1 117 000	655 300	58%
Recettes diverses	11 798 385	4 021 200	34.8%

Source : Tableau réalisé sur base des données fournies par la comptabilité communale

Il ressort de ce tableau que le taux de réalisation des prévisions budgétaires est relativement satisfaisant. La grande partie des ressources provient des marchés dont celui récemment construit de façon moderne par le programme PTPCE avec un taux de 66 % des recettes encaissées. Les activités taxables sur ce marché sont principalement la location de l'abattoir avec 366 000Fbu, la location des échoppes avec 111.727Fbu ; Les tissus et friperie avec 1 452 700Fbu ; les diverses quincailleries avec 3 778 000 Fbu, la location des sanitaires avec 273 600 Fbu.

Selon les documents comptables de la commune, sur 60 467 650Fbu de recettes qui étaient prévues pour l'année 2011, 53 941 393Fbu ont été recouvrées, soit un taux de réalisation de 89,20%.

Quant aux dépenses, sur les prévisions de 59 058 463Fbu, les dépenses réelles ont été de 48 312 454, soit à un taux de 81.9%. Des efforts doivent être fournis pour accroître le taux de recouvrement des recettes prévues.

Comme principaux projets, la commune prévoit¹³ :

1. La transformation des produits agricoles ;
2. L'installation d'une fromagerie ;
3. L'installation d'une usine d'extraction du jus d'ananas ;
4. L'installation d'une usine de transformation de l'huile de tournesol ;
5. La construction des écoles ;
6. La construction d'un centre de santé de Muhweza ;
7. L'extension du centre de santé de Musenyi ;
8. La viabilisation du centre Cankuzo ;
9. La production des plans forestiers et agro-forestiers.

Tableau n°2 : Etat de réalisation des prévisions de l'exercice 2011

		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Recettes		60 467 650	53 941 393	89.20%
Dépenses	Investissement	15 506 121	10 985 228	70.80%
	Fonctionnement	43 552 341	37 327 226	85.70%

Source : Comptabilité communale

¹³ Projet d'appui au développement communautaire et social, Plan communal de développement communautaire de la commune Cankuzo, Octobre 2008.

A travers ce tableau, il y a moyen de féliciter la commune Cankuzo parce qu'elle fait partie des rares communes du pays qui parviennent à investir à partir de leurs ressources propres même si la part y affectée reste toujours faible. Seul 22% des recettes sont alloués à l'investissement alors que les frais de fonctionnement accaparent à eux-seuls 78 %.

Certes l'idée d'affecter quelques recettes à l'investissement est bonne mais il faudrait accroître la part y affectée surtout que la commune n'a pas beaucoup de partenaires qui puissent l'aider dans l'investissement à long terme. Seul le PRADECS a promis d'équiper le collège communal de Nyamusega et l'Ecole primaire de Mugenda ainsi que l'extension des centres de santé de Murehe et de Musenyi.

2.1.3. Un système de collecte des taxes : encore inefficace

Le gros des recettes de la commune proviennent des 2 marchés que compte la commune Cankuzo. La collecte est confiée principalement aux chefs de collines et chefs de zones. L'administration communale a une crainte que toutes les recettes n'atteignent pas les caisses de la commune. Il arrive par ailleurs que les chefs de collines acheminent tardivement l'argent collectés sur les collines.

La gestion des fonds et biens de la commune est qualifiée de transparente par les personnes que nous avons interrogées mais déplorent l'usage du véhicule de la commune dans des activités politiques organisées par le parti CNDD-FDD au pouvoir.

Malgré ses bonnes performances en matière de collectes et de gestion des recettes communales, des difficultés ne manquent pas. C'est notamment la réticence des contribuables à payer les impôts et taxes, l'inefficacité du système de perception de taxes ainsi que la pauvreté de la population. En moyenne, 3 000 000 de Francs burundais de recettes attendues ne sont facilement recouvrées chaque année.

La commune connaît aussi des créanciers qui tardent à payer leurs dettes dont la province. Celle-ci doit à la commune 5 millions de francs burundais¹⁴

Le système de collecte des recettes utilisé avant la décentralisation reste de mise dans la commune Cankuzo. Or dans certaines communes du pays, la collecte des taxes sur les marchés a été cédée aux privées et les résultats ont été plus que satisfaisants. L'autorité administrative de Cankuzo devrait elle aussi penser à organiser un autre système de perception en vue d'éviter des détournements éventuels.

Nous proposons le recrutement des agents de recouvrement selon le principe de rémunération à 10% des recettes collectées comme le stipule le nouveau manuel¹⁵ de procédure administrative financière à la page 7. Cela viendrait corriger le comportement de certains chefs de collines qui confondent les recettes communales avec les leurs.

Il faudrait aussi accélérer la privatisation du marché moderne du chef-lieu de la commune qui a été construit par le PTPCE mais qui n'a pas encore été remis officiellement.

2.1.4. Une exploitation anarchique des moellons sur le pied de la chaîne de montagne Mahango

Actuellement, le milieu urbain de CANKUZO connaît une forte croissance sur deux fronts. C'est l'extension vers l'Ouest et vers l'Est. Beaucoup de chantiers en construction s'observent dans les nouveaux quartiers de NDAVA et NYAMPARAHARA. Ces travaux mobilisent des matériaux importants transportés par des camions tous les jours.

¹⁴ Source : Comptabilité de la commune Cankuzo

¹⁵ Manuel des procédures administratives et financières des communes, Bujumbura, avril 2011.

Le moellon est le matériel de construction le plus convoité et extrait malheureusement sur des pentes fortes et surtout sur des terres cultivables

De la Route Nationale n° 13 et en jetant un regard sur le pied de la montagne MAHANGO, précisément sur la colline de Nyakivumu, on aperçoit une chaîne de carrières sur plus d'un kilomètre qui bordent des terrains cultivables. Le risque est que pendant la saison pluvieuse, l'érosion risque d'emporter des végétations.

Donc, l'exploitation de ces moellons doit être accompagnée par d'autres mesures. C'est notamment la sensibilisation des exploitants sur les risques causés par une exploitation anarchique du moellon sur des bassins versants. Il faut penser à remblayer et reboiser les sites d'exploitation et tracer des courbes de niveau sur les collines à forte pente.

2.1.5. Une pénurie d'eau potable liée à une étude d'adduction mal faite par l'entreprise SOGEA-SATOM

Dans le cadre du programme d'adduction d'eau en milieu urbain, la commune de CANKUZO avait bénéficié d'un financement. Tous les quartiers en extension allaient être desservis en eau potable.

C'est dans ce cadre que des infrastructures hydrauliques ont été érigées à partir d'une source jusqu'aux robinets publics et privés. La population urbaine de CANKUZO a été déçue de constater qu'après quelques mois, de ces robinets ne sortait aucune goutte d'eau dans la plupart des quartiers de CANKUZO.

L'enquête faite sur cela nous a révélé que cela a été dû à une erreur technique de la part de l'entreprise SOGEA SATOM qui a gagné le marché. Le captage a été fait à un niveau supérieur de la nappe phréatique. Pourtant, la commune de CANKUZO dispose de beaucoup de sources d'eau avec des débits suffisants pour alimenter la population du centre urbain sans difficultés. C'est le cas des sources d'eau des collines MUHWEZA et KIGUSU. L'entreprise SOGEA-SATOM se serait contentée

des sources d'eau de très faibles débits et très proches (3 km seulement). La population pense à une pure spéculation.

2.1.6. Un service de la REGIDESO mal apprécié par la population

La REGIDESO est un service très sollicité par la population surtout urbaine de CANKUZO. Mais ses prestations font l'objet de contestation et de mécontentement de la part des bénéficiaires d'eau et d'électricité.

La plupart de personnes interrogées nous ont révélés qu'en absence du chef de service, personne n'assure son intérim. Les demandeurs de services de la REGIDESO se plaignent aussi de payer doublement.

En effet après paiement des frais de raccordement, ils sont sollicités pour acheter l'une ou l'autre pièce sous prétexte qu'elle manque ou pour prioriser l'exécution de son raccordement. Pourtant, dans le but de décourager les actes de corruption et de détournement de la part de certains membres du personnel de la REGIDESO, une note du Directeur Général de la REGIDESO, sortie le 15 décembre 2011, met en garde les cadres ou agents qui vont à l'encontre des principes de bonne gouvernance.

Il revient donc aux consommateurs d'eau et d'électricité de briser le silence pour dénoncer ce qui ne vas pas et aux responsables de ce service d'en découdre avec des pratiques de corruption ou de clientélisme.

2.1.7. Une commune où la vie devient de plus en plus chère

La cherté de la vie est une réalité en commune Cankuzo. Les prix de première nécessité ne cessent de monter. En trois mois (janvier-mars), le prix de certains produits est monté jusqu'à 100% allant même jusqu'à 150%. C'est le cas de la banane, du manioc et de la patate douce.

Le tableau suivant montre la manière dont les prix des produits de première nécessité sont montés durant les trois derniers mois.

Tableau n°3 : Montée des prix de première nécessité au marché du chef-lieu de la commune Cankuzo

Produit	Prix au mois de décembre 2011	Prix au mois de mars 2012	Taux
Riz tanzanien	1500F/kg	1800F/kg	20%
Haricot	600F/kg	800F/kg	33%
Pomme de terre	350Fbu/kg	550F/kg	57%
Régime de banane	4000Fbu	8000Fbu allant jusqu'à 10000Fbu	100%
Un tas de manioc	500Fbu	1000Fbu	100%
Un tas de patate douce	200Fbu	500Fbu	150%
Un tas de légumes (rengarenga)	20Fbu	50Fbu	150%
Sel	400Fbu/kg	600F/kg	50%
Sucre	1600Fbu/kg	2200Fbu/kg	37.5%

Tableau réalisé à base de données recueillies au marché moderne du chef-lieu de la commune Cankuzo

Les commerçants rencontrés sur le marché moderne de Cankuzo expliquent cette flambée des prix par la montée du prix du carburant et de la hausse des taxes communales. Pour les produits importés comme le sel et le riz tanzanien, ces commerçants jettent le tort à l'Office Burundais des Recettes (OBR) qui, selon eux, exige beaucoup de taxes à la frontière.

Cependant, il faut signaler que pour les produits locaux, les aléas climatiques sont à l'origine d'une faible production agricole. La demande étant restée la même, c'est la loi de l'offre et de la demande qui gère ainsi les prix de ces produits de première nécessité.

Les autorités administratives ont la tâche de mobiliser la population pour l'accroissement de la production dans les meilleurs délais.

2.2. Gouvernance sociale

2.2. 1. Secteur de l'éducation

2.2.1.1. Une insuffisance d'infrastructures scolaires au primaire comme au secondaire

Tous les enfants en âge scolaire sont accueillis au primaire en commune Cankuzo mais les classes sont surpeuplées au primaire comme au secondaire avec une moyenne de 50 élèves par classe¹⁶.

Au primaire, les infrastructures scolaires sont insuffisantes. Sur 21 collines qui composent la commune Cankuzo, trois ne disposent pas d'une école primaire. Les enseignants y sont relativement suffisants mais une grogne règne chez les enseignants qui ne font pas la double vacation. Ils se plaignent de travailler pendant beaucoup plus de temps que les autres. Au mois de mars de cette année, certains d'entre eux avaient commencé à manifester ce mécontentement en s'absentant au service les après-midi.

Du côté de l'enseignement secondaire, la commune Cankuzo n'a pas encore d'écoles secondaires en suffisance. Elle compte 13 établissements secondaires dont une paramédicale et l'Ecole Technique Secondaire. Certains élèves sont obligés de faire plus de 10 km pour arriver au collège communal le plus proche (exemple du Collège communal de Minyare)

La population, à travers les travaux communautaires de tous les samedis, est entrain de construire des écoles pour se préparer à l'école fondamentale.

¹⁶ Rapport du Directeur communal de l'Enseignement

2.2.1.2. Un personnel enseignant non qualifié au secondaire

Au secondaire, même si le personnel est relativement suffisant, la plupart d'enseignants sont des non qualifiés (niveau D7 pour la plupart). Ce sont les collèges et lycées éloignés du chef-lieu de la commune qui comptent plus de non qualifiés.

Cela est lié au fait que ceux qui ont le niveau requis n'acceptent pas d'aller à Cankuzo parce que, dit-on, trop éloigné des grandes villes comme Gitega ou Bujumbura. Le manque de homes pour héberger les enseignants que ce soit du primaire ou du secondaire est aussi une des raisons de la réticence de certains enseignants qualifiés. Les autorités scolaires devront se pencher sur ce problème car la formation que reçoivent les élèves dépend de celle de leurs enseignants.

2.2.1.3. Un manque criant de matériel didactique et de bancs-pupitres

Un manque de livres est beaucoup sensible dans les collèges communaux où les directions se débrouillent en faisant des photocopies de livres qui ne sont jamais suffisantes.

Les écoles secondaires souffrent d'une carence de livres surtout les livres de français (de la 7ème à la terminale).

Ce ne sont pas que les livres qui manquent. Aucune école secondaire de la commune Cankuzo n'a un produit de laboratoire. Cette situation est décriée et par les enseignants et par les parents qui payent depuis longtemps et régulièrement des frais dédiés à l'achat des livres et des produits de laboratoire. Les parents se plaignent surtout du flou qui plane sur la gestion de ces frais.

Au primaire, un déficit de bancs pupitres se fait remarquer. Certains Ongs comme « *World vision* » ont accepté d'épauler la commune en équipant de bancs pupitres quelques écoles primaires. Mais cette aide tarde à venir.

2.2.1.4. Correction des vices constatés dans le redéploiement des enseignants

Dans le but fournir des enseignants aux écoles éloignées du chef-lieu de la commune, le redéploiement du personnel enseignant en commune Cankuzo avait causé la séparation de certaines familles en 2011, ce qui avait provoqué des mécontentements.

Dès le début de l'année scolaire 2011-2012 les enseignants dont les familles avaient été frappées par l'opération se sont vus réaffectés dans leurs anciennes postes d'attaches pour les rapprocher de leurs familles.

Cette action a été bien accueillie par les enseignants qui avaient été frappés par une mesure non concertée. Le souhait de ces enseignants est que cette façon de travailler s'enracine, en évitant surtout le favoritisme basé sur l'appartenance politique.

2.2.1.5. La pauvreté et le sous développement mental : causes principales des abandons à l'école primaire

Selon le Directeur communal de l'enseignement, la commune a enregistré un taux d'abandons de 3.4% au cours du premier trimestre au primaire. En termes de chiffres, 1 157 cas d'abandons ont été constatés au cours de l'année scolaire 2010-2011 avec des records observés dans les écoles primaires de MUREHE (115 cas), KAVUMU (109 cas) et GITIBU (127 cas).

C'est notamment la pauvreté extrême qui est à la source de ces abandons. Les enfants issus des familles démunies ne parviennent pas à suivre en classe sans avoir mangé.

L'expiration du projet « *school feeding* » de l'Ong WORLD VISION a été à la base de cette triste réalité. Les élèves ont quitté l'école pour aller repiquer le riz dans les marais et protéger les champs contre les oiseaux moyennant de l'argent.

D'autres ont boudé les classes pour des raisons diverses telles l'ignorance de l'importance de l'école par certains parents, l'exode rural (vers le centre), ainsi que les maladies prolongées. Les grossesses non désirées ou le complexe lié à l'âge avancé surtout chez les filles de la sixième année sont aussi à l'origine des abandons scolaires au primaire.

Devant cette situation, l'administration communale est appelé à mobiliser davantage les parents pour comprendre les avantages d'aller à l'école.

2.2.2. Secteur de la santé

2.2.2.1. Des structures de santé mal réparties dans la commune

La commune Cankuzo compte 4 centres de santé pour une population de 47 972 habitants, soit 11993 habitants par centre de santé au moment où les normes de l'OMS préconisent 1 centre de santé pour 50 000 habitants.

On trouve dans cette commune un seul hôpital pour la même population de 47 972 habitants au moment où l'OMS préconise 1 hôpital pour 150 000 habitants.

Sur base de ces chiffres nous pouvons affirmer que la commune Cankuzo n'a pas de difficultés en matière de structures de santé. Cependant ces dernières sont mal réparties dans la commune. Certains habitants se trouvent loin du centre de santé et préfèrent rester à la maison quand ils sont malades. C'est le cas de la colline Kigusu et une partie de la colline Kavumu.

Les responsables du centre de santé de Minyare avaient entrepris un système dénommé « *stratégie avancée* » qui consistait à trouver les patients chez-eux. Suite au manque de moyens de déplacement ce projet a pris le temps que dure la rosée. La seule moto dont dispose le centre de santé ne peut pas transporter le personnel, le matériel et les médicaments jusqu'à plus de 12 km.

Compte tenu de cette mauvaise répartition des quatre centres de santé en commune Cankuzo, il faudrait construire au moins un centre de santé sur la colline Kigusu pour réduire la distance à une partie de la population qui doit parcourir de longues distances pour atteindre les structures de soins.

2.2.2.2. Un personnel soignant très insuffisant

Non seulement les différentes structures de santé sont mal réparties dans la commune Cankuzo mais le personnel soignant est aussi très insuffisant.

Le centre de santé de Minyare dispose de 2 infirmiers, 2 aide-infirmiers ainsi que deux travailleurs pour une population de 15 660 habitants. Selon les normes¹⁷ de l'OMS, il lui faudrait 6 infirmiers et 3 aide-infirmiers.

Le centre de santé de Murehe de la zone Minyare compte un seul infirmier et un veilleur alors que ceux de Nyarurambi et Musenyi ont respectivement 2 infirmiers chacun et sans aide-infirmiers.

Nous avons constaté que le centre de santé de Minyare ne dispose pas de laborantin. Les deux infirmiers se débrouillent mais leur action reste limitée car ils ne sont pas formés en la matière.

Par exemple, ils ne parviennent pas à faire l'examen-crachat. L'échantillon de crachat est envoyé à l'hôpital central de Cankuzo avec comme conséquence l'impossibilité de continuer à suivre le patient.

Il faudrait aussi recruter des infirmiers, des aide-infirmiers et des laborantins pour tous les centres de santé qui souffrent énormément d'un manque de personnel en suffisance.

¹⁷ http://www.oag.bi/IMG/pdf/Etude_sur_la_gratuite_des_soins_de_sante-Rapport_final1.pdf

2.2.2.3. Le paludisme : principal maladie qui menace la population de la commune Cankuzo

Le paludisme est la maladie la plus fréquente enregistrée dans les structures de soins de la commune Cankuzo. Au centre de santé de Minyare, 83 cas de paludisme par semaine sont traités, soit environ 11 cas par jour. D'autres, mais non fréquentes, observées dans cette commune sont les infections respiratoires aiguës, la dysenterie bacillaire avec 2 cas seulement par semaine. Le tableau suivant montre la récurrence du paludisme au centre de santé Minyare

Tableau n°4 : Récurrence de la Malaria au centre de santé de Minyare (nombre de cas par mois et par semaine)

Semaines	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
avril	60	83	55	40
mai	141	139	165	306
juin	197	234	262	164
Juillet	100	69	76	68
août	62	54	60	46
septembre	43	31	34	35
octobre	39	47	45	66
novembre	58	72	79	90
décembre	76	69	74	60

La recrudescence de la malaria est observée surtout au mois de juin pendant que la population passe beaucoup de temps dans les vallées pour la culture de la patate douce.

2.2.2.4. Un système de gratuité de soins : bénéfique à la population mais qui ruine les structures de soins

Au moment où le Gouvernement paye 500F au centre de santé par enfant soigné (acte et /ou soins), la facture réelle dépasse cette somme pour la plupart des cas. Tous les médecins affirment qu'aucun sirop ne coûte moins de 700 francs burundais.

Il en est de même pour les femmes qui accouchent car une césarienne ne coûte pas moins de 40 000 francs burundais. Or, le Gouvernement ne paye que 1200 Francs par femme qui accouche peu importe la facture. Il va sans dire qu'en cas de césarienne, le manquant de 38200 francs doit être supporté par l'hôpital. Cela devient encore coûteux quand la mère et /ou l'enfant sont obligés de rester pendant longtemps sur le lit d'hôpital

Avant l'introduction de ce système de paiement par forfait, le Gouvernement supportait facture en totalité. Maintenant, les hôpitaux ou les centres de santé sont obligés de puiser dans leurs réserves.

Les responsables de ces structures de soins craignent qu'ils ne puissent pas continuer à soigner gratuitement les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent sous le risque de se retrouver avec leurs comptes vides, donc incapables de s'approvisionner ni en médicaments ni en matériel médical.

Le titulaire-adjoint du Centre de santé de Minyare, qui reçoit au moins 500 enfants par mois, nous a confié que certains enfants de moins de cinq ans viennent avec plusieurs pathologies alors que le Gouvernement n'accepte de payer qu'une seule à la fois et par tête à raison de 500F par cas : *« Souvent nous sommes obligés de leur donner des comprimés en absence de sirop, ce qui n'est pas du tout conseillé »*, nous a dévoilé ce responsable.

De son côté, la population se plaint de ne pas avoir des médicaments en quantité suffisante surtout pour les enfants où une cure est partagée entre deux ou trois patients.

Selon le même responsable du Centre de santé de Minyare, des femmes enceintes viennent se faire soigner des pathologies qui ne sont pas liées à la grossesse ou qui n'ont pas été définies comme telles par le ministère de la santé. Celles-là rentrent sans être soignées et jettent le tort au personnel soignant.

Non seulement le Gouvernement ne paie pas la totalité des factures mais aussi il accuse un grand retard de paiement. Le Centre de santé de Minyare est payé une fois et très rarement deux par an.

Un autre phénomène qui ruine les structures de santé nous a été signalé en commune Cankuzo: il s'agit des indigents qui devraient être pris en charge par la commune. Cette dernière ne fait que distribuer des attestations d'indigence sans pour autant payer les frais des soins, actes ou médicaments administrés aux bénéficiaires de ces cartes.

2.2.2.5. Une partie de la population de la commune Cankuzo hostile à la médecine moderne

La population de la famille des Bahondogo vivant sur la colline Kavumu de la zone Minyare est hostile à la médecine moderne. Elle ne se fait pas soigner au centre de santé.

Quand ils tombent malades, ils recourent aux charlatans ou aux guérisseurs traditionnels. Ainsi sont-ils victimes des maladies liées au manque d'hygiène, de la malaria et d'autres. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur cette colline sans produire d'effets positifs.

D'après les responsables du Centre de santé de Minyare, cette population de la famille des Bahondogo n'amène un malade au centre de santé qu'après avoir constaté qu'ils ne sont plus capables de le guérir. La plupart des patients arrivent agonisants et souvent difficiles à sauver. L'administration communale devrait organiser une sensibilisation plus accrue pour tirer cette population de l'obscurantisme.

2.2.2.6. Un projet d'urbanisation qui inquiète la population du centre urbain de la commune

Durant le mois d'octobre 2011, un projet d'expropriation de la population a été soumis par l'administration en passant par l'urbanisme. Il concerne la population des collines MUTERERO, MUYAGA (localités de NYAMPARAHARA et des BANYAGISAKA) et Cankuzo (localité RUTOVU).

C'est un projet qui inquiète ceux qui habitent ces localités car la formule d'expropriation n'a pas été objet de consensus. Le dit projet prévoit un partage de propriétés entre la population et l'administration, cette dernière s'accaparant de 60 pour cent alors que la population reste avec 40 % de la superficie. Cela a provoqué des contestations du côté de la population. Les pouvoirs publics n'ayant rien prévu comme lieu d'accueil ou indemnisation, Certaines familles nombreuses ne savent pas vers où émigrer.

Notre constat est que ce problème est épineux et nécessite une solution sage et concertée. Les fonctionnaires de Cankuzo, eux trouvent que le projet risque de mal partir : *« Il est inconcevable de commencer par la viabilisation de la périphérie alors que même le centre urbain de Cankuzo à vocation urbaine, n'est toujours pas viabilisé »*, nous a dit un groupe de d'enseignants que nous avons trouvé au marché de Cankuzo.

2.3. De faibles performances en matière de gouvernance

Malgré beaucoup d'efforts fournis par ses administratifs, la commune CANKUZO reste encore à l'école d'apprentissage de la gouvernance.

L'évaluation de ses performances faite par le Ministère de la Décentralisation et du Développement communal en 2010 devrait lui permettre de constater les points faibles pour améliorer en conséquence la gouvernance dans cette commune. En effet, 20 critères ont été pondérés sur 100 points et sont répartis en trois domaines d'évaluation à savoir la gouvernance administrative sur 49 points, la gestion des ressources budgétaires de la commune sur 30 points ainsi que l'inclusion sociale cotée sur 21 points. La commune Cankuzo n'a pas pu atteindre la moyenne car elle a eu 44%.

2.3.1. La place de la commune Cankuzo par rapport aux performances des autres communes de la même province

En comparant les scores de chaque commune de la province de Cankuzo dans une enquête réalisée par le Ministère de la Décentralisation et du Développement communal en 2010, nous constatons que la commune Cankuzo occupe l'avant dernier rang. Le tableau suivant a été réalisé dans le cadre de l'évaluation ci-haut mentionnée. Il compare et range les communes de la province Cankuzo selon leurs performances en matière de gouvernance et par ordre décroissant.

Tableau n°5 : Résultat de l'évaluation de la gouvernance réalisée en 2010 par le Ministère de la Décentralisation et du Développement communal

Autres communes	Commune de CANKUZO			
	Domaines d'Evaluation de la performance			
	Gouvernance administrative	Gestion des ressources budgétaires	Inclusion sociale	Total
	Pondération			
	49	30	21	100
Gisagara	34	15	11	60
Cendajuru	33	14	09	44
Kigamba	21	15	05	52
Mishiha	28	10	09	45
Cankuzo	24 /49	13/30	09/21	44/100

L'administration communale doit donc assainir la gouvernance par l'amélioration de la qualité de ses prestations car dans tous ses aspects, la performance reste en dessous de 50%.

A travers un plan dénommé « vision 2020 », la province de CANKUZO a une ambition de devenir la deuxième au niveau national en matière de développement. A travers ces performances le chemin à parcourir et d'énormes efforts doivent être fournis par certaines communes dont Cankuzo pour atteindre cet objectif.

Chapitre 3: Justice, justice, sécurité, droits humains et libertés publiques

La commune Cankuzo connaît une sécurité relative. L'attaque des « bandes armées » depuis le 28 octobre 2011 sur les collines de Busumanyi et Buyongwe, en commune Mishiha, a néanmoins provoqué une peur panique au sein de la population de Cankuzo.

Les arrestations qui ont suivi cette attaque et qui ciblaient principalement les membres des partis d'opposition en général et du FNL d'Agathon RWASA en particulier ont provoqué une peur panique chez les membres de ces partis dans toute la province en général.

Accusés de collaborer avec les bandes armées, quatre personnes dont le Président et le Secrétaire Général du parti FNL dans cette province de Cankuzo ont été arrêtés.

L'opposition qui était muselée depuis la campagne électorale de 2010 s'est retrouvée encore une fois dans le collimateur de l'administration provinciale qui l'accusait de collaborer avec les malfaiteurs.

En ce qui concerne la justice, le manque de moyens pour faire des constats ou exécuter les jugements rendus fait trainer les affaires soumises au Tribunal de Résidence de Cankuzo. Celui-ci reste l'enfant pauvre de la commune.

Par rapport aux libertés, c'est plus le droit d'association et d'opinions qui sont plus violés.

3. 1. De la justice

Le tribunal de résidence de Cankuzo est abrité dans une belle infrastructure, construite dans le cadre d'Actions et projets réalisés en faveur de la justice et d'un Etat de Droit. Les relations entre le judiciaire et l'exécutif sont bonnes. Aucune ingérence des autorités communales ni la corruption dans le secteur de la justice ne nous a pas été signalée. Le personnel dudit

tribunal est composé de 5 magistrats dont une femme ainsi que trois greffiers dont un homme. Les bureaux de ces derniers sont certes suffisants mais la salle d'audience reste exiguë.

3.1.1. Les principaux litiges enregistrés par le Tribunal de Résidence de Cankuzo

Contrairement aux autres juridictions de bases, le tribunal de résidence de Cankuzo connaît plus les dossiers pénaux à partir de 2009. Cela est lié à sa proximité avec le parquet qui a un personnel suffisant et qui instruit rapidement tous les dossiers qui se présentent. Les délits et contravention qui sont de la compétence du Tribunal de résidence sont vite traités et transmis au Tribunal de résidence. Les dossiers civils viennent par contre à fréquence normale.

3.1.2. Le Tribunal de Résidence de Cankuzo : l'enfant pauvre de la commune

Selon le Président du Tribunal de Résidence de Cankuzo, la lenteur dans l'exécution des jugements est la conséquence du manque de moyens que connaît le tribunal.

Alors que toutes les recettes du Tribunal de Résidence sont destinées à la commune selon la Loi N°1/009 du 4 juillet 2003 portant modification du décret-loi N°1/17 du 17 juin 1998 portant transfert de certaines recettes administratives au profit des commune, il est déplorable que ledit tribunal ne puisse pas bénéficier de moyens de fonctionnement en suffisance. Le budget de fonctionnement du tribunal de résidence dépend de la bonne volonté de la commune. Le président du tribunal de résidence de Cankuzo nous a affirmé que les magistrats et les greffiers ne peuvent pas se rendre sur terrain, du moins quand il n'y a pas moyen d'y aller à pied et pouvoir retourner prendre le repas. Et d'ajouter : « *Nous ne pouvons pas travailler au-delà de nos moyens, nous ne pouvons pas aller à 40 km, y passer toute la journée sans frais de mission* », à ajouté le Président du tribunal.

Comme l'argent versé dans les caisses de la commune est difficile à récupérer, le président du Tribunal de résidence de Cankuzo demande quelques fois l'autorisation à la commune l'utilisation de l'argent encaissé si celui-ci peut couvrir au moins quatre visites de terrain. Cet argent est alors utilisé pour l'achat du carburant et le véhicule du Tribunal de Grande Instance de Cankuzo est utilisé pour faire des constats ou exécuter des jugements.

3.1.3. Le manque de moyens : principale cause du faible rendement et du manque de matériel de bureau au tribunal de Résidence de Cankuzo

Le manque de moyens est l'une des principaux obstacles à l'exécution des jugements rendus. Le tribunal ne parvient même pas à s'approvisionner facilement en matériel de bureau, ne fusse qu'essentiel.

Le tableau suivant montre clairement que le rendement du tribunal de résidence de Cankuzo est médiocre.

En analysant ce tableau récapitulatif, nous constatons que plusieurs affaires sont jugées mais peu sont exécutées. Les vacances judiciaires du mois d'août sont consacrées à l'exécution des jugements rendus. Faute de moyen 3 jugements seulement ont été exécutées pendant cette période.

Le rendement mensuel devrait être de six jugements rendus et exécutés et par magistrat¹⁹. Pour le Tribunal de Résidence de Cankuzo qui en compte 5, ce rendement devait être alors de 30. Or le plus grand rendement au cours des 13 mois analysés a été 1.8 affaire jugée et exécutées par magistrat. Le plus bas a été de 0.2 affaire jugée et exécutée. Il a été enregistré au mois de novembre 2011 et janvier 2012.

Il faut noter qu'il y a des collines qui se trouvent à plus de 40 km où il est quasi-impossible d'arriver à pieds. C'est le cas des collines Murehe, Kavumu, Gahoko et Musenyi.

Comme conséquences, plus de 40 affaires civiles ont déjà dépassé les délais d'exécution.

Certains partenaires de la commune viennent quelquefois en rescousse du tribunal de Résidence de la commune Cankuzo. Avec l'appui du CDF Cankuzo, 8 affaires civiles relatives aux violences basées sur le genre (fonciers) ont été exécutées du 27 février au 6 mars 2012.

Le matériel de bureau est aussi un casse-tête pour le Tribunal de résidence de Cankuzo surtout le papier. Le tribunal dispose, pour 3 greffiers, une seule et vieille machine à écrire mécanique qui tombe souvent en panne. Le tribunal a donc besoin d'un outil informatique, exigeant de fait du courant électrique qui manque malheureusement.

¹⁹ Règlement d'Ordre Intérieur des juridictions, art 50 alinéa 2 et rappelé par le Ministre de la justice par la lettre circulaire n°550/550/CAB/2011 du 25 mai 2011.

A défaut des fardes spécifiques au classement des dossiers judiciaires, le Président du tribunal a été obligé d'acheter de simples fardes chemises qui ne sont pas appropriés au classement et à la mise en état des dossiers à inscrire au rôle.

Fournis normalement par le ministère en charge de la justice, ce dernier est aujourd'hui réticent à acheter ce genre de fardes sous prétexte que les recettes générées par les tribunaux de résidence renflouent les caisses des communes et non le trésor public.

Comme conséquences, le classement des dossiers devient difficile et les feuilles volantes et éparpillées risquent de se détacher et de se perdre quand le dossier devient volumineux.

Selon le Président de ce Tribunal de Résidence, les recettes générées par le tribunal doivent être affectées au fonctionnement de ce dernier. A défaut, il propose qu'une commission de gestion de ces recettes soit mise en place comme il en a été le cas pour les centres de santé frappés par une même Loi²⁰. Le ministère de la santé publique a déjà résolu ce problème en créant des commissions qui gèrent les fonds générés par les centres de santé. Celui de la justice devrait aussi trouver une solution à ce problème.

A cause de cette situation, les justiciables se lamentent bien évidemment de la lenteur d'exécution des jugements rendus.

Les autorités administratives doivent comprendre donc qu'une justice équitable est la source d'une paix durable.

²⁰ La Loi N°1/009 du 4 juillet 2003 portant modification du décret-loi N°1/17 du 17 juin 1998 portant transfert de certaines recettes administratives au profit des communes oblige les tribunaux de résidence et les centres de santé de verser leurs recettes dans les caisses de la commune.

3.1.4. Un tribunal de résidence qui abrite des archives à sauvegarder

Pendant la colonisation, le tribunal de résidence de Cankuzo a été créé comme tribunal régional de Buhumaza et est situé à côté de la résidence du fils du Roi Ntakiyica.

C'est pour cette raison qu'il abrite un patrimoine très riche, constitué de dossiers judiciaires qui datent de la colonisation. Des étudiants et chercheurs s'y ressource. Malheureusement ces archives sont mal conservées. Pour permettre une bonne conservation et faciliter la consultation de ces archives, une bibliothèque serait de grande utilité dans ce tribunal.

3.1.5. Des difficultés qui peuvent être résolues par l'autorité judiciaire du ministère

Parmi les difficultés rencontrées par le tribunal de résidence de Cankuzo, le président de ce dernier évoque certaines dispositions qui peuvent être revues pour permettre un bon fonctionnement des tribunaux de résidence :

- La loi n°1/010 du 13 mai 2004 portant Code de Procédure Civile stipule que tous les jugements fonciers qui ont fait le parcours à partir des Tribunaux de Résidence à la Cour Suprême (cassation) en rapport avec la propriété foncière rurale non enregistrée sont renvoyés aux greffes du tribunal de résidence qui a connu de l'affaire au premier degré pour pourvoi à son exécution. Comme conséquences, le juge du Tribunal de Résidence qui a rendu le jugement en faveur de l'une des parties se trouve ridiculisé en face d'un jugement réformé ou cassé qu'il doit exécuter. Cette revendication est récurrente chez plusieurs tribunaux de résidence.
- Les affaires autres telles les dettes qui découlent des contrats simples si la partie perdante est insolvable, l'article 250 du même code constitue un handicap quant au saisi qui pourrait être opéré.

Les alinéas 7 et 9 de cet article excluent l'opération de certaines saisies-exécutions. Le législateur a donné faveur à la partie perdante. Par exemple, les bestiaux tels les vaches, la volaille, etc....ont été retirés des biens saisissables alors qu'ils constituent le patrimoine général de la population burundaise. L'alinéa 7 parle des bestiaux et des volailles, alors que l'alinéa 9 parle des propriétés foncières servant de moyens de subsistance.

- La vulgarisation des textes de lois se limitent souvent aux juridictions supérieures. La plupart des textes de loi sont inexistantes aux tribunaux de résidence. Le président du tribunal de résidence de Cankuzo recourt au Tribunal de Grande Instance qui lui prête des textes de lois à utiliser occasionnellement.

a) La traduction de plusieurs textes de lois essentiels est une bonne chose mais ces textes ont été rassemblés dans un grand volume difficile à utiliser sur terrain. Le Président du Tribunal de résidence de Cankuzo propose de scinder le grand volume en petites brochures faciles à utiliser même sur terrain.

b) Certains textes sont caducs et incohérents. Par exemple, en matière civile, le refus de témoigner n'est pas punissable alors qu'en matière pénale, le refus de déposer est punissable. C'est donc une lacune du code civil.

3.1.6. Mauvaises conditions carcérales en commune Cankuzo

La commune n'a pas un cachot avec comme conséquence le débordement de celui du parquet de Cankuzo. Par exemple, en date du 12 mars 2012, le représentant de l'APRODH en province Cankuzo y a dénombré 44 détenus. Pendant la traque des présumés complices avec les « terroristes », le cachot du parquet a été débordée avec un effectif de 89 détenus au lieu de 30 que ledit cachot peut recevoir.

D'une manière générale, le cachot du parquet de Cankuzo et celui du commissariat de police sont très exigües et les prisonniers sont souvent évacués vers Ruyigi. Le parquet de Cankuzo est alors obligé de se déplacer vers Ruyigi pour statuer sur les dossiers des détenues. De même des détenus doivent être déplacés de Cankuzo à Ruyigi pour les audiences.

Souvent, la capacité d'accueil de ces cachots est largement dépassée jusqu' à doubler ou même tripler ses effectifs par rapport à leurs capacités d'accueil. Les pouvoirs publics devraient faire tout ce qui est possible pour désengorger ces cachots de Cankuzo. La construction d'une prison à Cankuzo serait une des solutions à ce problème en même temps que les familles des prisonniers ne devront plus faire de longues distances pour assister les leurs.

3.1.7. L'audience sur l'affaire RUVAKUKI et consorts : objet d'acharnement du Ministère Public sur la société civile à CANKUZO.

C'était le 5 janvier 2012 quand le journaliste de la Radio Bonesha FM et correspondant de la Radio RFI Hassan RUVAKUKI et ses codétenus ont comparu devant le tribunal de Grande Instance de Cankuzo.

C'était un jour décisif car le jugement quelque soit sa forme devrait être rendu contre vent et marais d'après les propos du Président du Tribunal de Grande Instance de CANKUZO.

Néanmoins, la défense a récusé un vice de procédure arguant que leurs clients devaient être transférés ailleurs dans une maison de détention reconnue pour cette fin. Par ailleurs les conditions carcérales de ces détenus étaient mauvaises.

Après un long moment de bras de fer, le Ministère Public a cédé. Le Président de la séance, en même temps Président du Tribunal de Grande Instance de CANKUZO s'est acharné sur les membres de la société civile de CANKUZO dont il n'a pas cité publiquement les noms. Il a demandé avec insistance au Ministère public de les poursuivre et de les traduire en justice. D'après lui, ils sont les sources d'information « fausse » sur laquelle la défense s'est basée pour désorienter les juges et qui a provoqué un esprit grégaire chez les détenus.

3.2. Droits humains et libertés publiques

3.2.1. Des gestes qui témoignent de l'hostilité à l'opposition

La date du 13 octobre constitue une fête nationale qui devrait rassembler toutes les formations politiques pour commémorer la mort du héros de l'Indépendance du Burundi.

A Cankuzo le gouverneur a pris l'initiative d'interdire le geste symbolique de dépôt de gerbes de fleurs sur le mémorial du héros de l'indépendance. Cet agissement a provoqué des remous au sein de la population en général et des politiciens en particulier.

Les différentes interprétations faites à ce sujet convergent sur l'objectif de cette autorité d'effacer de la mémoire collective le prince Louis Rwagasore qu'elle assimile peut être au parti UPRONA.

C'est pour nous un indice incontestable de violation des libertés politiques

3.2.2. Le Droit syndical bafoué en commune Cankuzo

Quelques syndicats ont leurs sections en commune Cankuzo. Ce sont principalement ceux des enseignants : le CONAPES et le STEB. Les relations entre ces syndicats et les autorités tant administratives que

scolaires ne sont pas bonnes. Les questions de discordance sont liées aux à l'organisation du travail des enseignants au primaire.

D'après les responsables des syndicats CONAPES et STEB, le droit syndical n'est pas respecté. Celui qui lève son petit doigt pour défendre ses droits est accusé de combattre le pouvoir.

Pour illustrer les relations tumultueuses qui prévalent entre les syndicats des enseignants et l'administration scolaire de la commune Cankuzo, ils évoquent une assemblée communale du STEB qui a été dispersée en date du 8/10/2011 par la police alors que les responsables syndicaux avaient bel et bien informé l'administrateur et le chargé de la sécurité. « *Au moment où nous attendions une force de protection pendant cette assemblée, c'est à peine que nous sommes arrivés sur le lieu que la police nous a dispersés sans autre forme de procès* » nous a indiqué le responsable du syndicat STEB dans la province CANKUZO.

La question à l'ordre du jour de cette assemblée était l'horaire de travail des enseignants qui n'est pas en conformité avec le gong unique instauré par le Gouvernement.

Ayant constaté que la réunion ne pouvait pas se tenir, les leaders syndicaux ont changé de tactique en adressant une correspondance à leurs représentants dans les écoles. La lettre a été saisie par le Directeur Provincial de l'Enseignement.

Convoqué au du Gouverneur et en présence du DPE, le représentant provincial du syndicat STEB sera accusé de soulever les enseignants contre l'administration scolaire, ce qu'il considère comme une intimidation pour ne pas continuer à défendre les droits syndicaux des enseignants qu'il représente.

Il a peur de subir le même sort que le Représentant du syndicat CONAPES qui aurait été muté du chef-lieu de la commune Cankuzo au collègue

communal de Camazi situé à plus de 40 km de sa famille à cause des revendications syndicales.

Dans une réunion organisée en zone Cankuzo, le Directeur Provincial de l'Enseignement aurait déclaré : « *Celui qui ne veut pas travailler avant et après-midi sera considéré comme collaborateur des terroristes* ». Et d'ajouter : « *Au lieu de s'atteler aux travaux de développement, ils ne font qu'écouter la RPA* »

Les relations entre les syndicats des enseignants et l'administration scolaire sont tellement tendues en commune Cankuzo qu'une action urgente s'impose pour le décriper.

Au moment où la province Cankuzo est en train de mettre en œuvre un plan global de développement dénommé « Décollage », les syndicats des enseignants se plaignent aussi de ne pas être impliqués alors que ce plan contient un volet « éducation ». Ils se plaignent aussi de la façon dont les enseignants sont promus surtout à l'Ecole Primaire.

3.2.3. Des enseignants forcés de changer leur adresse de paiement

Tout fonctionnaire a la liberté de choisir son adresse de paiement. C'est lui qui apprécie les avantages qu'il tire de telle ou telle autre institution financière.

Au mois de juillet 2011 les nouveaux enseignants qui venaient d'obtenir leurs numéros matricule auraient été intimidés par l'administration scolaire en commune Cankuzo les exigeant de changer leurs adresses de paiement sans quoi ils n'allaient pas percevoir leur salaire.

Ayant préférés COOPEC, ils ont été obligés de payer 10000 francs pour fermer leurs comptes afin d'adhérer à la poste en payant encore 10000Francs pour ouvrir des comptes à la poste. C'est une mesure injuste et abusive surtout qu'elle a occasionné des dépenses imprévues.

3.2.4. Harcèlement du personnel de l'Hôpital CANKUZO ou tentative de détournement de ses primes.

Les autorités provinciales de Cankuzo ont un projet d'extension et d'équipement d'une école paramédicale au chef-lieu de la commune Cankuzo. Malheureusement, le financement dudit projet a créé une mésentente entre le personnel soignant et les responsables de l'Hôpital de Cankuzo.

Alors que ces autorités sanitaires veulent retenir à chaque travailleur des hôpitaux 50% des primes de performances, une résistance s'est érigée du côté du personnel qui y voit un forçage.

Le 4 et le 5 mai le Représentant le représentant régional du SYNAPA, Monsieur IRACANDAGIYE Ismaël et deux couples (NDINDAMAGAMBO Pascal-GATEKA Géneviève alias MAMI et KABURA Emmanuel-BUKURU Jeanine), tous travailleurs de l'Hôpital CANKUZO ont été convoqués dans le bureau du directeur. Ils auraient été menacés et qualifiés de « rebelles », ce qui est contesté par le Directeur de l'Hôpital Cankuzo.

Plus tard le 29 mai 2011. Le personnel dudit hôpital a élu son représentant au Conseil d'Administration en la personne du Docteur NIMBONA Evode qui a obtenu 33 voix sur 47 votants. Le médecin provincial de Cankuzo, Dr Misago Léonidas à travers le directeur de l'Hôpital n'a pas tardé de refuser les résultats de ces élections avant d'ordonner l'organisation d'un autre scrutin.

Le personnel de l'Hôpital Cankuzo considèrent ces agissements comme un moyen d'intimidation et de harcèlement pour le contraindre à céder face à la mesure de prélèvement forcé de ses primes de performance.

3.2.5. Des journalistes privés d'une information

Depuis le 4/8/2011, un malade répondant au nom de Donatien BIGIRIMANA était hospitalisé à l'hôpital de CANKUZO dans la chambre n° 11. Gardé par la police, celle-ci a refusé tout accès à ce patient. Des rumeurs ont circulé, disant qu'il serait un combattant du mouvement F.N.L d'Agathon RWASA qui a été blessé lors d'un combat avec les militaires de l'armée régulière dans le parc national de la RUVUBU.

Les journalistes de plusieurs médias et les membres de la société civile ont plusieurs fois tenté de lui parler mais en vain. Seule la Radio Publique Africaine par ses techniques d'investigation a pu décrocher des informations auprès du malade. Comme sanction, le policier qui gardait le malade a été emprisonné dans le cachot de la police pour avoir failli à sa mission.

3.2.6. La femme sous-représentée dans les organes de prise de décision

La représentation des femmes dans les structures de prise de décision est faible. Sur 21 chefs de collines, seules deux femmes sont à la tête des collines en commune Cankuzo soit 9.5%. Il s'agit des chefs de collines Muterero et Nyakerera.

Bien que peu nombreuses l'administration communale félicite ces femmes chefs de collines pour leur dévouement et honnêteté dans la collecte des recettes communales sur leurs collines. Elles seraient aussi fortes dans la mobilisation de la population. Ces autorités donnent l'exemple du chef de colline Nyakerera qui a pu mobiliser sa population pour la construction d'un grand village de Mutukura qui est pour le moment très avancé.

Le Conseil communal quant à lui compte seulement cinq femmes sur 15, soit un taux de 35%. Deux femmes (la secrétaire et la caissière) sont comptées parmi le personnel communal composé de 11 membres

La faible représentativité dans les organes de décision en commune Cankuzo se remarque aussi dans les services déconcentrés de la commune. Sur 23 directions scolaires primaires, seules 5 femmes occupent le poste de directrice d'école (21.7%), alors qu'aucune femme n'est à la tête d'un établissement secondaire.

Le tribunal de résidence a un personnel constitué de 5 magistrats dont une femme et de 3 greffiers dont deux femmes; soit un total de 3 femmes sur 8 (37%).

3.2.7. Détournement des aides destinés aux vulnérables

Sur la colline de NYAKERERA, la période qui va de la fin du mois d'août au début de septembre 2011 a été marquée par l'identification des enfants scolarisés en état de vulnérabilité. L'enquête avait été commanditée par l'Ong ACORD qui voudrait appuyer matériellement ces enfants.

L'établissement des listes a été fait par le conseil collinaire avec le comité de développement de la même colline Nyakerera.

Le 27 septembre, le jour de distribution de l'aide constituée de matériel scolaire, il a été constaté que la liste des bénéficiaires avait été complètement changée. C'est un comportement regrettable car l'objectif aurait été le détournement des biens destinés aux enfants vulnérables dont les parents ne militent pas en faveur du parti au pouvoir.

3.2.8. Une dislocation d'un ménage qui aboutit à la mendicité.

Suite a une mésentente qui a surgi dans le ménage d'un certain BITAGAYE Gabriel et BATAKANWA Gaudence, l'administration a fini par proposer la séparation de ces époux. La dame est retournée chez elle (chez les parents) avec ses six enfants dont le plus âgé a 18 ans et le moins âgé 8 ans

Ces enfants sont par la suite devenus des misérables indigents qui ne vivaient que des irrégulières aides des ONG. Ils ont été par la suite battus par leurs oncles maternels messieurs BATAKANWA Bernard et BATAKANWA Emmanuel avant d'être refoulés avec leur maman. N'étant plus capables de retourner chez son époux, la famille a décidé de s'exiler vers la commune de CENDAJURU où elle vit de la mendicité pour pouvoir survivre.

C'est une situation déplorable et malheureuse qui résulte de la méconnaissance de la Loi. Personne autre que le tribunal ne peut autoriser un divorce.

3.3. De la sécurité

La commune Cankuzo connaît une sécurité relative après une insécurité qui a prévalu pendant le quatrième trimestre de l'année 2011.

3.3.1. Une sécurité troublée par le passage des bandes armées

C'est en effet au début du mois d'octobre qu'un passage d'une bande armée de 16 personnes en uniforme policière est signalé sur les collines Gahoko et Musenyi. Aux environs de 20 heures ce groupe arrive sur la colline de MUSENYI. Il trouve des personnes paisibles au bistrot et les dépouillent de leur argent, des téléphones mobiles. Certains même seront agressés et battus par l'intermédiaire des crosses de fusils.

Durant tout le mois de Novembre, sur quelques collines comme GAHOKO et MUSENYI, la population a vécu dans une grande tension d'insécurité suite au passage répété des bandes armées qui sillonnaient les communes MISHIHA-GISAGARA-CANKUZO et KIGAMBA.

La situation sécuritaire en commune Cankuzo est aussi marquée par le banditisme qui concerne surtout le bétail ainsi que le vol dans les ménages. Des cas de vol dans les ménages sont tellement nombreux que la population de la commune Cankuzo a fini par s'y habituer.

3.3.2. Des signes qui présageaient une tentative d'attaque armée

L'attaque des bandes armées en province Cankuzo a été une surprise tant pour les autorités administratives que pour les forces de l'ordre. Pourtant, des signes qui témoignaient une présence de malfaiteurs dans la province étaient remarquables mais n'ont pas été tenus en considération :

Par exemple, en date du 7/8/2011, sur la colline de KAVUMU 8 personnes qui se rendaient au marché sont tombées dans une embuscade tendue par un groupe de 20 malfaiteurs. D'après l'information qui nous est parvenu, il s'agissait d'une bande qui sème la terreur dans cette localité et qui échappe souvent la police et le contrôle de l'administration communale.

Sur la colline de MUGENDA, le nommé BARONDOBA Protais avait passé quelques mois en Tanzanie. Il est revenu dans sa famille dimanche le 12/11/2011. Soupçonné d'être parmi « les groupes terroristes », il a été appréhendé chez lui avec 7 grenades et des tenues militaires. Il a été vite coffré pour des raisons d'enquête.

BIGIRIMANA Donatien est un combattant du FNL d'Agathon RWASA. Il a été appréhendé dans le parc National de la RUVUBU avec 3 autres dont il ignore leur sort après l'arrestation. Comme il avait été blessé au niveau des deux jambes, il s'est caché pendant 2 jours dans le parc. Menacé de faim et de soif, il a décidé de s'exposer sur la route KIGAMBA-MUYINGA. Ce sont les passants qui ont alerté les militaires de la position de MUREMERA. Il sera par la suite transporté à l'Hôpital de CANKUZO.

Ces cas démontrent le caractère instable d'une province victime de sa position géographique. Les attaques perpétrées par une bande armée en provenance de la Tanzanie et qui sert de ce même pour se replier. Ces cas étaient suffisamment éloquents pour la population, les autorités administratives et les forces de l'ordre qui doivent travailler en concert afin de barrer la route à quiconque veut saper les résultats déjà atteints et les multiples projets en cours.

3.3.3. Le vol dans les ménages devenu une calamité en commune Cankuzo

Le vol dans les ménages est devenu une calamité en commune Cankuzo. La population la considère comme une fatalité. Interrogée sur cette question, la population répond qu'elle est en est déjà habituée. Sans être exhaustif, le tableau suivant montre la fréquence des cas de vols dans les ménages ou dans les champs entre les mois de mai et décembre 2011. Les objets qui font objet de vol sont principalement de l'argent et du bétail.

Tableau n° 7 : Nombre de cas de vols enregistrés en commune Cankuzo du mois de mai à décembre 2011

n°	Colline	Nombre de cas de vol
1	Cankuzo	4
2	Gahoko	0
3	Gatungurwe	1
4	Kabeza	3
5	Kabuga	1
6	Kigusu	2
7	Mugenda	1
8	Muhweza	1
9	Muhweza	1
10	Muterero	6
11	Musenyi	2

12	Muyaga	0
13	Nyabisindu	4
14	Nyakivumu	2
15	Nyamusenga	2
16	Karago	1
17	Kavumu	7
18	Murehe	5
19	Nyakerera	3
20	Nyarutiti	3
21	Rutoke	5

Tableau réalisé sur base des rapports mensuels d'observation de la gouvernance en commune Cankuzo

Il transparait à travers ce tableau que des cas de vols ont été signalé dans plusieurs collines de la communes Cankuzo. 19 collines sur 21 ont connu au moins un cas de vol au cours des 7 mois analysés.

Au lieu de laisser la population s'en habituer, il faut plutôt étudier comment éradiquer le vol dans les ménages qui par ailleurs peut être source d'insécurité et de méfiance entre la population.

3.3.4. L'ivresse et la consommation du chanvre : sources des bagarres et coups et blessures en commune Cankuzo

L'ivresse est l'une des sources des coups et blessures fréquentes dans la commune Cankuzo. Pendant la période de mai à décembre 2011, nous avons relevés des cas de coups et blessures sur les collines NYAKIVIMU, MUGENDA, NYARUTITI, MUREHE et CANKUZO

Certains des cas de coups et blessures sont dus à la consommation excessive d'une boisson locale appelée communément « Umuraha » ainsi que la consommation du chanvre. La question qui se pose est de savoir si

cette bière est prohibé ou pas. Interrogée là-dessus, l'administration n'a pas voulu s'exprimer.

L'administration est donc interpellée pour encadrer la population à travers une sensibilisation sur les méfaits de cette boisson fabriqué à base de jus d'ananas et qui contient beaucoup de sucre. Il faut aussi signaler que des films non censurés sont projetés dans quelques maisons du chef-lieu de la commune, ce qui est une source de dépravation des mœurs.

3.3.5. Des assassinats devenus monnaie courante ces derniers jours

a) Les tentatives de vols sont souvent sources d'assassinats en commune Cankuzo. Durant la période de mai à décembre 2011 ces cas ont été signalés notamment sur les collines KARAGO, KABUGA, RUTOKE et Nyabisindu.

La colline de NYABISINDU mérite une attention particulière en matière de sécurité. Le banditisme lié à des assassinats y est trop fréquent. La population comme d'ailleurs l'administration affirment que ces malfaiteurs seraient nourris et logés sur la même colline. La population, l'administration et à les forces de l'ordre devraient conjuguer leurs efforts pour identifier et démanteler le groupe.

Une autre forme d'assassinats a été constatée en commune Cankuzo. Il s'agit des jeunes filles qui tuent les bébés qu'elles mettent au monde. De tels cas ont été enregistrés sur les collines CANKUZO et Rutoke.

3.3.6. Des cas de viol réprimés par la justice

Bien que réprimés par la justice, des cas de viols se sont fait parler d'eux en commune Cankuzo au mois de juillet sur la colline Nyakerera, MUREHE au mois de septembre et d'octobre ainsi que sur les collines KARAGO et Cankuzo au mois de novembre.

Chapitre 4. Conclusion et recommandations

De cette étude réalisée en commune Cankuzo, le constat général est qu'elle n'accuse pas beaucoup de tares en matière de gouvernance mais l'analyse de la performance ne matière de gouvernance mais les autorités administratives ont une volonté manifeste de mettre à contribution la population dans le développement harmonieux de la commune.

Ce rapport d'observation pourrait donc servir à tous les acteurs de la vie de la commune Cankuzo pour améliorer la situation politique et administrative, la gouvernance économique et sociale, la situation sécuritaire, la justice de proximité, les Droits de l'Homme et les Libertés publiques dans cette commune.

En ce qui est de la gouvernance politique et administrative, la commune Cankuzo dispose de tous les organes de gestion de la commune prévus par la loi. Des documents de plan communal de développement communautaire et un programme d'investissement annuel existent. Le conseil communal fonctionne normalement.

Cependant, dans une commune où l'opposition est minorisée, muselée et résignée, un débat contradictoire est presque inexistant sur des questions politiques dans ce conseil communal de Cankuzo.

Au niveau des conseils de collines, la collaboration entre les cinq membres de ces organes plus proches de la population n'est pas au bon fixe. La jalousie liée aux avantages que reçoit le chef de colline est à l'origine de la non implication des quatre autres membres du conseil dans l'encadrement et la représentation de la population à leur destinée. Des cas de désobéissance civile ont été signalés sur certaines collines.

Du côté de la gouvernance économique et sociale, la commune Cankuzo dispose ne dispose pas beaucoup de ressources mais parvient à couvrir ses dépenses et à affecter 20% de ses ressources à l'investissement. C'est bien sûr une situation contraire à celle qui prévaut dans plusieurs communes du

pays qui parviennent à peine à couvrir le salaire du personnel et les frais de fonctionnement.

Du point de vue social, les écoles secondaires connaissent une majorité de personnel non qualifié tandis que le primaire, lui, manque des outils pédagogiques tels des livres mais aussi des bancs pupitres. Des abandons scolaires sont aussi fréquents en commune Cankuzo.

Dans le chapitre de la justice, l'administration communale est accusée de ne pas mettre à la disposition de Tribunal de Résidence de Cankuzo des moyens suffisants pour effectuer des constats ou exécuter des jugements sur terrain.

En ce qui est de la sécurité, la commune Cankuzo jouissait depuis 2005 d'une sécurité relative mais les attaques des « bandes armées » dans cette commune pendant le dernier trimestre de l'année 2011 a provoqué une peur panique au sein de la population de cette commune.

Les arrestations qui ont suivi l'attaque et qui ciblaient principalement les membres du FNL d'Agathon RWASA ont provoqué une peur panique chez les membres de ce parti dans toute la province Cankuzo. Les dernières arrestations datent du 20 novembre 2011 où quatre personnes dont le Président et le Secrétaire Général du parti d'Agathon RWASA à Cankuzo ont été arrêtés. Ils ont été accusés de collaborer avec les bandes armées.

Concernant les libertés et Droits de l'Homme, l'opposition politique dans cette commune Cankuzo a été malmenée par l'administration tant provinciale que communale depuis la campagne électorale de 2010 en violation du droit d'association reconnue par la législation burundaise. Les responsables des partis réunis au sein de l'ADC-Ikibiri ont été malmenés pendant et après les élections de 2010 et ont été obligés de se taire pour éviter d'être persécutés. Ces partis se retrouvent encore dans le collimateur de l'administration locale qui l'accuse de collaborer avec les malfaiteurs.

La représentation des femmes dans les organes de décision reste faible dans les services décentralisés comme dans les structures déconcentrées de la commune.

La sécurité en commune Cankuzo est caractérisée par des vols dans les ménages, des coups et blessures enregistrés sur plusieurs collines de la commune.

Face à cette situation qui appelle un effort soutenu de la part de tous les acteurs de la vie de la commune, nous avons formulé des recommandations à l'endroit du Gouvernement, à l'administration communale, aux partis politiques et aux partenaires de la commune.

Au Gouvernement

- Doter les écoles des livres, des produits de laboratoires et des bancs-pupitres ;
- Mettre en avant les compétences et l'expérience dans la nomination des responsables à la tête des directions scolaires ;
- Payer à temps et en intégralité les factures dues à l'application de la mesure de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent afin de ne pas ruiner les structures de santé.
- Recruter un personnel soignant qui manque dans presque tous les centres de santé de la commune Cankuzo.

A l'administration communale

- Permettre aux partis politiques de l'opposition de jouir de leur droit d'association et de travailler dans toute liberté en évitant des actions tendant à la museler ;
- Arrêter la campagne électorale déguisée ;
- Rétablir un climat d'entente entre les cinq membres de chaque conseil de colline ;
- Dépolitiser les travaux communautaires ;

- Sensibiliser la population et les autorités administratifs locaux sur les conséquences d'une justice populaire et de la désobéissance civile ;
- Accroître la part du budget annuel affecté à l'investissement communal ;
- Prévoir dans le PCDC qui va suivre un budget pour le tribunal de résidence ;
- Accorder des moyens suffisants au Tribunal de Résidence pour qu'il s'acquitte de sa tâche en faveur des justiciables ;
- Faire fonctionner les commissions au sein du Conseil Communal ;
- Protéger l'environnement par une réglementation de l'extraction des matériaux de construction ;
- Renforcer le personnel de l'Etat-civil par un recrutement d'une unité de plus par zone;
- Revoir le système de collectes des taxes sur les marchés dans le but de minimiser les détournements ;
- Impliquer les organisations de la société civile dans la conception, l'exécution et l'évaluation des projets de développement ;
- Mobiliser la population pour la construction des écoles et centres de santé en privilégiant les collines qui en manquent le plus ;
- Mener des actions d'encadrement de la population pour minimiser les cas de vols et de viol dans la commune Cankuzo ;
- Faire fonctionner la police des mineurs pour arrêter des actions conduisant à la débauche chez les jeunes.

Aux partis politiques de l'opposition

- Dialoguer avec l'administration communale afin de dissiper le climat de suspicion.

Aux organisations de la société civile

- S'impliquer davantage dans le développement de la commune.

Bibliographie

1. Loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi.
2. Loi n° 1/02 du 20 janvier 2010 portant révision de la Loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale.
3. Loi n° 1/08 du 17 mars portant code d'organisation de la Compétences judiciaires.
4. Loi n° 1/010 du 13 mai 2004 portant code de procédure civile.
5. Loi n°1/009 du 4 juillet 2003 portant modification du décret-loi N°1/17 du 17 juin 1998 portant transfert de certaines recettes administratives au profit des communes.
6. Loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n° 1/015 du 20 avril 2005 portant Code électoral.
7. PRADECS, Plan communal de développement communautaire de la commune Cankuzo (PCDC), Cankuzo, 2008.
8. MPDRN et PNUD, Monographie de la commune Cankuzo, Bujumbura, 2006, 84p et annexes.
9. OAG, Analyse du processus de décentralisation au Burundi : (cas des conseils communaux et des structures locales de développement), Bujumbura, Octobre 2007.
10. RANGUZA Ignace, « A propos du déséquilibre budgétaire et des modes de son financement » in Cahier de l'IDEC, vol 1 n°1, PP 16-20, Bujumbura, 2005.
11. SP/REFES, Le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, Bujumbura, 2005.
12. SP/REFES, Le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération, Bujumbura, 2011.
13. Plan communal de développement communautaire de la commune Cankuzo, octobre 2008.
14. Lettre de politique nationale de la décentralisation et du développement communautaire.
15. Manuel des procédures administratives et financières, Bujumbura, avril 2011

16. Document de Politique Nationale de décentralisation.
17. Observatoire de l'Action Gouvernementale, Evaluation du processus de décentralisation, OAG, décembre 2010.
18. Observatoire de l'Action Gouvernementale, Guide d'observation de la gouvernance, Bujumbura, octobre 2007.